



Changement climatique dans le Bassin du Congo

Informations et connaissances échangées
entre les acteurs

Bérenger Tchatchou

Eugène Loh Chia

Richard Sufo Kankeu

Alba Saray Pérez Terán

Anne Marie Tiani

Denis J. Sonwa

Félicien Kengoum

Bruno Locatelli

Yousoufa Bele Mekou

Adeline Munoh

Chrislain Kenfack

Changement climatique dans le Bassin du Congo

Informations et connaissances échangées
entre les acteurs

Bérenger Tchatchou

Eugène Loh Chia

Richard Sufo Kankeu

Alba Saray Pérez Terán

Anne Marie Tiani

Denis J. Sonwa

Félicien Kengoum

Bruno Locatelli

Youssoufa Bele Mekou

Adeline Munoh

Chrislain Kenfack

Document de Travail 185

© 2015 Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)



Le contenu de cette publication est soumis à une licence des Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0), <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

ISBN 978-602-1504-93-2

DOI: 10.17528/cifor/005622

Tchatchou B, Chia EL, Sufo-Kankeu R, Pérez-Terán AS, Tiani AM, Sonwa DJ, Kengoum F, Locatelli B, Mekou YB, Munoh A et Kenfack C. 2015. *Changement climatique dans le Bassin du Congo: Informations et connaissances échangées entre les acteurs*. Document de Travail 185. Bogor, Indonesia: CIFOR.

Photo Ollivier Girard/ CIFOR
Congo River, Kisangani, Democratic Republic of Congo.

CIFOR
Jl. CIFOR, Situ Gede
Bogor Barat 16115
Indonesia

T +62 (251) 8622-622
F +62 (251) 8622-100
E cifor@cgiar.org

cifor.org

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui ont soutenu cette recherche par leur contribution au Fonds du CGIAR. La liste des donateurs du Fonds est consultable sur : <https://www.cgiarfund.org/FundDonors>

Tous les points de vue figurant dans cet ouvrage sont ceux des auteurs. Ils ne représentent pas forcément les points de vue du CIFOR, des responsables de la rédaction, des institutions respectives des auteurs, des soutiens financiers ou des relecteurs.

Table des matières

Avant-propos	vii
Résumé	viii
1 Introduction	1
1.1 Contexte général de l'étude	1
1.2 Aperçu des politiques forestières et climatiques dans les pays de l'étude	3
1.3 Justification de l'étude	4
1.4 Objectifs de l'étude	5
1.5 Cadre conceptuel	5
1.6 Cadrage des informations et des connaissances au niveau international	6
1.7 Cadrage sur la disponibilité et la circulation des informations au niveau national	6
2 Méthodologie	7
2.1 Analyse de l'émergence des concepts au niveau international	7
2.2 Identification des organisations à rencontrer	7
2.3 Typologie des organisations rencontrées	7
2.4 Choix des thématiques retenues	7
2.5 Collecte des données	8
2.6 Traitement et analyse des données	8
2.7 Les limites de la méthodologie	8
3 Résultats	9
3.1 Émergence des concepts au niveau international	9
3.2 Disponibilité des informations au niveau national	14
3.3 Circulation des informations – Informations échangées sur la REDD+ et l'adaptation	16
3.4 Principaux canaux utilisés pour la circulation et le partage d'informations sur la REDD+	25
3.5 Principaux canaux utilisés pour la circulation et le partage d'informations sur l'adaptation	25
4 Discussion	26
4.1 État de lieux des interventions	26
4.2 Canaux d'échange et gestion de l'information sur la REDD+ et l'adaptation	27
5 Conclusion et recommandations	30
5.1 Conclusion	30
5.2 Quelques recommandations	30
6 Documents cités / Sources consultées	32
6.1 Rapports et publications	32
6.2 Documents juridiques et politiques	34
Annexe	37

Liste des figures et tableaux

Figures

1	Localisation des pays d'Afrique centrale concernés par cette étude	1
2	Schématisation du cadre conceptuel de la recherche	6
3	Evolution de la REDD+ dans le contexte de la CCNUCC	10
4	Répartition des organisations travaillant sur les thématiques de l'atténuation	14
5	Répartition des organisations travaillant sur les thématiques de la REDD+	15
6	Répartition des organisations travaillant sur les thématiques de l'adaptation	15
7	Réseaux d'échanges d'informations sur la REDD+	16
8	Partage des informations sur le MNV	18
9	Informations sur le financement de la REDD+	18
10	Informations sur le partage des bénéfices	19
11	Informations sur le coût d'opportunité	19
12	Informations sur le CLIP	20
13	Réseaux d'échange d'informations sur l'adaptation	21
14	Partage des informations sur la vulnérabilité au changement climatique	22
15	Partage des informations sur l'adaptation des écosystèmes	22
16	Information sur l'adaptation des communautés	23
17	Informations sur le financement de l'adaptation	23
18	Informations sur l'impact du changement climatique	24
19	Informations sur la sécurité alimentaire	24

Tableaux

1	Informations générales sur les pays d'Afrique centrale	2
2	Nombre moyen d'organisations cibles/sources d'informations citées pour la REDD+ et l'adaptation	16
3	Degrés pondérés selon le sens de circulation de l'information sur la REDD+	17
4	Degrés pondérés selon le sens de circulation de l'information sur l'adaptation	21

Liste des abréviations

AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
BAP	Bali Action Plan
CARPE	Central African Regional Program for the Environment / Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique
CCPM	Cadre de concertation des partenaires du MINFOF et du MINEPDED
CEMAC	Communauté économique et monétaire des états de l'Afrique centrale
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CLIP	Consentement libre informé préalable
CN	Communication nationale
CN	REDD+ Coordination nationale REDD+
COBAM	Changement climatique et forêts dans le Bassin du Congo : synergies entre l'adaptation et l'atténuation
COMIFAC	Commission des forêts de l'Afrique centrale
CoP	Conference of Parties – Conférence des parties
DFID	Department for International Development – Département pour le développement international (Royaume Uni)
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ECOFAC	écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
FAO	Food and Agriculture Organisation
FEM	Facilité environnementale mondiale (voir GEF)
FIP	Forest Investment Programme – Programme d'investissement pour la forêt
GEF	Global Environment Facility (voir FEM)
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande pour la coopération internationale)
JICA	Japan International Cooperation Agency
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de développement)
MDP	Mécanisme de développement propre
MEFDD	Ministère de l'économie, des forêts et du développement durable
MINEF	Ministère de l'environnement et des forêts
MINEPDED	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable
MINFOF	Ministère des forêts et de la faune
MNV / MRV	Mesures, notification et vérification / Monitoring, Reporting, and Verification
MSRIT	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique
MTE	Ministère du tourisme et de l'environnement
NC	National Communication (Communication nationale)
NEPAD	New Partnership for Africa's Development

NORAD	Norwegian Agency for Development Cooperation – Agence norvégienne pour le développement et la coopération
OFAC	Observatoire des forêts d’Afrique centrale
ONACC	Observatoire national des changements climatiques
ONG	Organisation non gouvernementale
PAA	Projet Adaptation en Afrique
PAB	Plan d’action de Bali
PACEBCo	Programme d’appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo
PAN	Plan d’action national
PANA	Programme d’action national d’adaptation
PES	Paiements pour services environnementaux
PFBC	Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit forestier non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PIED	Petits États insulaires en développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l’environnement
RC	République du Congo
RDC	République démocratique du Congo
REALU	Reducing emissions from all land uses
RED	Réduction des émissions liées à la déforestation
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers
REDD-PAC	Centre d’évaluation des politiques REDD+ dans le Bassin du Congo
R-PP	Readiness Preparatory Proposal
SBSTA	Subsidiary Body of Scientific and Technological Advice / Organe subsidiaire pour les conseils scientifiques et techniques
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	United Nations Education, Science and Culture Organization
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
UN-REDD	United Nations – REDD
USAID	United States Agency for International Development (Agence américaine pour le développement international)

Avant-propos

« Changement climatique et forêts dans le Bassin du Congo : synergies entre l'adaptation et l'atténuation (COBAM¹) » est un projet de cinq ans, mis en œuvre par le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR). L'objectif général de ce projet est de développer une réponse appropriée à la vulnérabilité liée aux changements climatiques dans les paysages du Bassin du Congo en mettant à la disposition des décideurs politiques, praticiens et communautés locales des informations, analyses et outils nécessaires, fiables et actualisés, pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des projets d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de carbone dans les forêts du Bassin du Congo. Ces politiques et projets devraient avoir des impacts équitables sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des services écosystémiques autres que le carbone et la protection des moyens de subsistance et des droits des communautés locales.

Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, cette étude vise à faire un inventaire des concepts / thèmes les plus utilisés dans les pays du Bassin

du Congo par les acteurs travaillant sur la thématique de la REDD+ et de l'adaptation, en évoquant les informations qui y circulent et sont échangées entre les acteurs, ainsi que les canaux utilisés pour la circulation et le partage de ces informations.

Nous remercions les consultants pour leur apport dans le processus de collecte des données sur le terrain. Il s'agit de Brice Séverin Pougui du Congo, de Protet Essono Ondo au Gabon et d'André Hilaire Kashikisha de la République démocratique du Congo. Nous tenons à remercier particulièrement toutes les personnes rencontrées dans les différents organismes, qui ont bien voulu répondre sincèrement au questionnaire.

Les auteurs souhaitent remercier tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à la finalisation de ce document de travail, plus particulièrement M. Charles Becker qui a fait un travail minutieux de préparation éditoriale, Flore Ndong, Agnès Nono et Zachary Ngu Ngwa qui ont toujours répondu à nos multiples sollicitations.

1 COBAM est mis en œuvre par le CIFOR dans le cadre du support de la Banque africaine de Développement (BAD) à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), pour financer le Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo).

Résumé

Ce document présente la synthèse des études menées conjointement au Cameroun, au Congo, au Gabon et en République démocratique du Congo dans le cadre de la mise en œuvre du projet COBAM sur l'état des lieux des informations et connaissances échangées entre les acteurs au niveau des pays du Bassin du Congo. Le matériau qui a servi à la construction de ce travail est constitué, en particulier, par la revue des documents présentant les décisions issues des différentes conférences des parties, la revue de documents politiques et légaux sur les forêts et les changements climatiques, la revue des publications relatives aux politiques forestières et climatiques, des études faites sur le processus de la REDD+, de la déforestation, de la dégradation, mais aussi sur la vulnérabilité et l'adaptation des systèmes naturels et humains dans les pays du Bassin du Congo.

Les quatre pays de l'étude, tous signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique lors de sa création en 1992, et l'ont à nouveau ratifiée plus tard, signifiant ainsi leur volonté de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En plus, ces pays sont également partis prenante du Mécanisme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) et ont soumis leurs Communications initiales, conformément aux dispositions de l'article 12 de la Convention, peu de temps après le sommet de Rio en 1997. Depuis lors, les acteurs s'activent de plus en plus autour de la nouvelle thématique du changement climatique en général et en faveur de la REDD+ et de l'adaptation en particulier. Ainsi, comme le montrent diverses études, bien que les rencontres se multiplient et que les informations circulent et s'échangent entre les acteurs des pays du Bassin du Congo, ils sont, pour la plupart, loin d'être à jour quant aux informations relatives à la REDD+ et à l'adaptation. La présente étude vise à faire un état des lieux des informations et des connaissances échangées entre les acteurs en Afrique centrale.

Il ressort de cette étude qu'au niveau des pays du Bassin du Congo :

- la REDD+, et plus particulièrement les MNV, sont au centre des discussions concernant la réduction des émissions de CO₂ par les forêts du Bassin du Congo, du fait de leurs liens avec les politiques forestières antérieures au mécanisme ;
- l'adaptation est dominée par l'évaluation de la vulnérabilité des communautés locales et, dans une moindre mesure, des systèmes naturels ;
- les politiques et pratiques d'adaptation des communautés et des écosystèmes sont inséparables des politiques générales de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- les séminaires et ateliers sur le changement climatique constituent les principaux canaux de transmission et de partage de l'information entre les acteurs. Toutefois, on constate un manque de structure de centralisation, de coordination et de dissémination stratégique de l'information dans les différents pays ;
- on note également une insuffisance des compétences nationales, ce qui oblige généralement les pays à recourir aux compétences extérieures et à compter en majorité sur les organisations internationales, tant de recherches que de coopération, ainsi que sur les partenaires au développement pour obtenir des informations nécessaires.

Ainsi, afin de réduire les écarts existants entre les informations disponibles au niveau global sur la REDD+ et l'adaptation et celles circulant dans les pays du Bassin du Congo, il est important de mettre sur pied des mécanismes de coordination, de gestion stratégique et de dissémination des connaissances ; d'adapter aux contextes locaux les informations venant du contexte mondial ; d'utiliser les canaux d'information et les langages adaptés aux différents interlocuteurs, selon leurs besoins et leurs capacités, d'inclure les acteurs à tous les niveaux des processus de prise de décisions, de ceux conduisant à l'élaboration des connaissances relatives à la REDD+ et à l'adaptation aux niveaux local et national.

1 Introduction

1.1 Contexte général de l'étude

Le Bassin du Congo est situé en Afrique centrale et s'étend sur six pays : Cameroun (11 %), République centrafricaine (3,4 %), République du Congo (12,4 %), Guinée équatoriale (1,3 %), Gabon (17,7 %) et République démocratique du Congo (54,2 %) (figure 1) (Banque mondiale 2012). Il comprend environ 70 % de la couverture forestière de l'Afrique. Le Bassin du Congo présente une superficie totale de 530 millions d'hectares dont 300 millions sont couverts par des forêts à 99 % constituées de forêts primaires ou naturellement régénérées (Megevand *et al.* 2012).

Le stock de carbone dans le Bassin du Congo est estimé à 46 016 millions de tonnes (Wasseige *et al.* 2009). Les forêts denses humides renferment plus

de 65 % du stock de carbone contre 35 % pour les autres écosystèmes. D'après les inventaires menés jusqu'ici, la diversité globale des espèces des forêts d'Afrique centrale en général et du Bassin du Congo en particulier est élevée : plus de 400 espèces de mammifères, 1 300 espèces d'oiseaux, 336 espèces d'amphibiens, 400 espèces de reptiles, 20 000 espèces de plantes répertoriées, dont près de 8 000 sont endémiques. De plus, environ 30 millions de personnes, appartenant à 150 groupes ethniques différents, peuplent les forêts d'Afrique centrale. En 2011, la contribution du secteur forestier au Produit intérieur brut (PIB) était de 2,86 % dans l'ensemble des six pays (Megevand *et al.* 2012).

Les taux de déforestation dans le Bassin du Congo restent faibles, comparés à celui de l'Amazonie. En effet, le taux de déforestation net dans le Bassin du

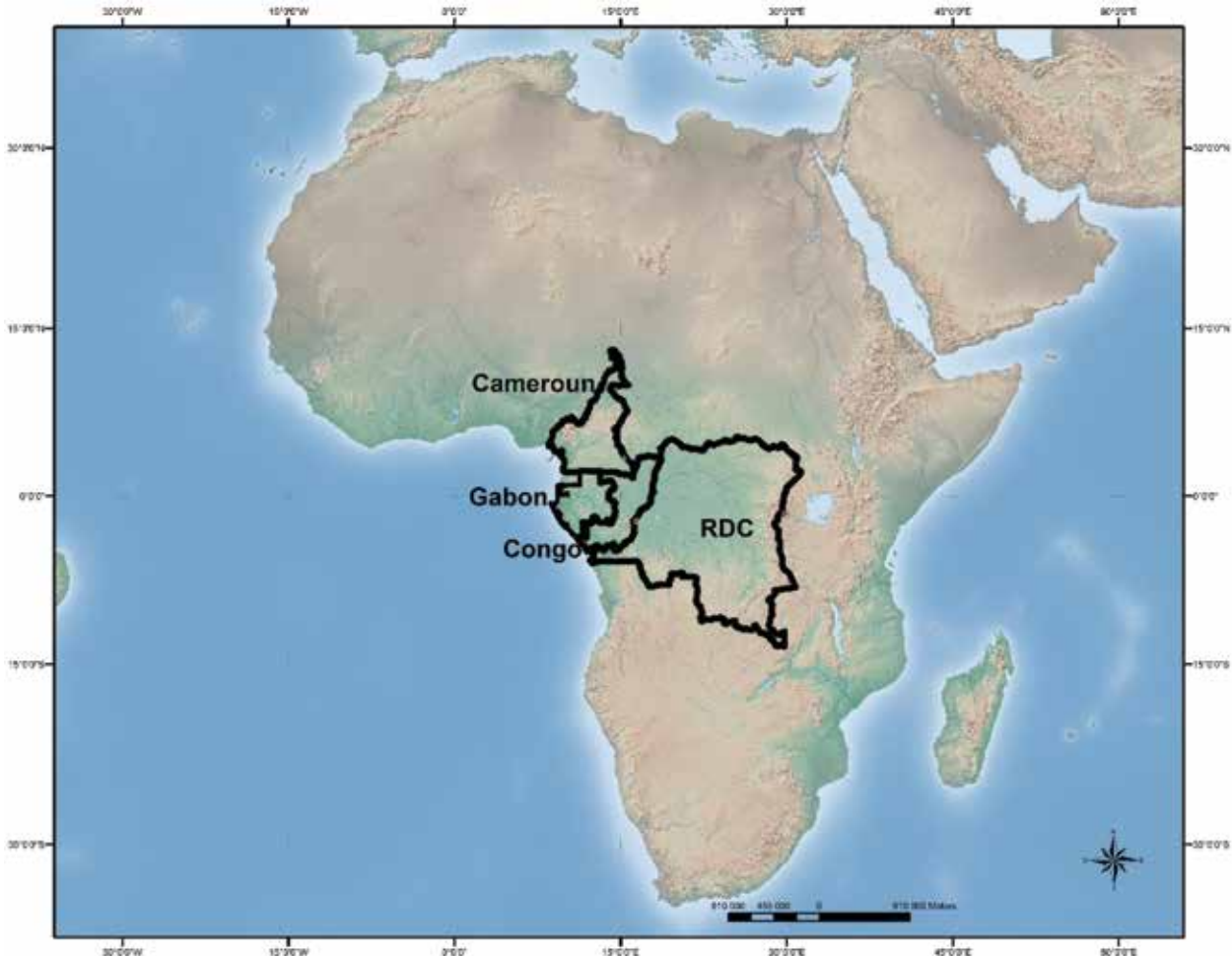


Figure 1. Localisation des pays d'Afrique centrale concernés par cette étude

Congo est passé de 0,09 % entre 1990 et 2000 à 0,17 % entre 2000 et 2005 (Wasseige *et al.* 2012) contre 0,4 % pour l'Amazonie (Demaze 2007). Cette augmentation du taux de déforestation a été tirée par la République démocratique du Congo (RDC), dont le taux a doublé entre les deux périodes, passant de 0,11 % entre 1990 et 2000 à 0,22 % entre 2000 et 2005. Le tableau 1 résume les informations générales sur les pays d'Afrique centrale.

Dans l'ensemble, la déforestation et la dégradation des forêts, l'exploitation minière, la croissance démographique, la migration des peuples, les conflits armés contribuent à faire du Bassin du Congo l'une des régions propices à la mise en œuvre de la REDD+. Pour faire face à tous ces défis, des mesures ont été prises tant au niveau régional qu'aux niveaux nationaux, telle que la création, en 2005, de la Commission des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC), qui reste pour le moment l'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination, d'harmonisation et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes en Afrique centrale.

La COMIFAC a mis sur pied un certain nombre de programmes et de projets, parmi lesquels :

- le *Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo – PACEBCo* dont les composantes sont : (i) l'appui institutionnel à la COMIFAC et ses partenaires ; (ii) le développement rural communautaire ; (iii) la conservation et la gestion de la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique et (iv) la gestion du programme ;
- le *Projet régional de renforcement des capacités REDD* dont l'objectif est de renforcer les capacités

des acteurs au niveau régional en matière de REDD+ ;

- le *Projet « Centre d'évaluation des politiques REDD+ (REDD-PAC) dans le Bassin du Congo »*, dont l'objectif est d'identifier des politiques REDD+ efficaces et socialement justes qui peuvent sauvegarder et mettre en valeur les écosystèmes et aider à atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

D'autres programmes entrepris par des acteurs non étatiques ont vu le jour dans la région. On peut citer entre autres :

- le *Projet MNV de la FAO*, qui vise au renforcement des capacités des acteurs régionaux en matière de MNV ;
- le *Programme ECOFAC*, financé par la Commission européenne depuis 1992 et concernant six pays d'Afrique centrale. ECOFAC, dans sa stratégie régionale, se focalise sur la conservation de la biodiversité, plus particulièrement des aires protégées, tout en favorisant l'utilisation durable des ressources forestières afin de catalyser le développement et l'amélioration des conditions de vie, sans hypothéquer le futur ;
- le *Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE)* de l'USAID, qui a été lancé en 1995 pour améliorer les connaissances relatives aux forêts et à la biodiversité d'Afrique centrale et pour renforcer les capacités institutionnelles ainsi que les ressources humaines de la région.

Au niveau national, plusieurs actions ont été entreprises pour réduire la déforestation et lutter contre le changement climatique.

Tableau 1. Informations générales sur les pays d'Afrique centrale

Pays	Superficie (1 000 ha)	Population (millions)			Couvert forestier (1 000 ha)	% superficie	Taux de déforestation (%)	
		2006	2025	2050			1990-2000	2000-2005
Cameroun	46 540	17,3	24,3	32,3	21 245	45,6	0,08	0,03
RCA	62 298	4,3	5,5	6,5	22 755	36,5	0,06	0,06
Congo	34 150	3,7	5,9	9,7	22 471	65,8	0,03	0,07
RDC	226 705	62,7	108,0	183,2	133 610	58,9	0,11	0,22
Guinée équatoriale	2 805	0,5	0,8	1,1	1 632	58,2	0,02	na
Gabon	25 767	1,4	1,8	2,3	21 775	84,5	0,05	0,00

1.2 Aperçu des politiques forestières et climatiques dans les pays de l'étude

1.2.1 Le Cameroun

Le Cameroun se situe à la charnière de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Le pays couvre une surface de 475 422 km² (Gouvernement de la République du Cameroun 2010). Sa population est évaluée à 19 406 100 habitants à la date du 1^{er} janvier 2010 (BUCREP 2010) et représente près de 50 % de la population de la CEMAC, estimée à 36 millions d'habitants (Banque mondiale 2014). Au Cameroun, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives pour une gestion durable qui, en fait, constitue aussi la meilleure stratégie de lutte contre le changement climatique, ainsi qu'une réponse à d'autres problèmes écologiques et socio-économiques. La politique gouvernementale en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles est pilotée par le ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED) et le ministère des forêts et de la protection de la nature. Le MINEPDED est responsable des questions liées au changement climatique. Toutefois, à ce jour, le Cameroun n'a formulé aucun critère précis de développement durable. Il se fonde sur les Objectifs du millénaire pour le développement des Nations unies, les objectifs du NEPAD, le Document de stratégie de réduction de la pauvreté et les politiques propres aux principaux secteurs d'activités. Pourtant, une stratégie efficace contre le changement climatique exigerait une réponse sectorielle intégrée, s'appuyant sur les fondations jetées par les diverses dispositions législatives existantes dans le domaine de l'environnement.

En 2009, un décret du président de République créait l'Observatoire national des changements climatiques (ONACC) qui, malheureusement, n'est pas encore opérationnel. La stratégie nationale en matière de REDD+ reste en voie d'élaboration, bien que le "Readiness Preparatory Proposal" (RPP) du pays soit déjà validé. L'organigramme proposé par ce RPP place le MINEPDED à sa tête, soutenu par un Comité de pilotage et un secrétariat technique dont la mission est de coordonner les activités relatives à la REDD+ (Gouvernement de la République du Cameroun 2013). Quant à l'adaptation, le pays est engagé dans l'élaboration de sa stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.

Cependant, ces stratégies spécifiques relatives au changement climatique sont élaborées parallèlement à la stratégie globale de développement économique

du pays qui, hélas, n'intègre pas suffisamment la problématique du changement climatique. En effet, le document de *Vision 2035* de même que le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) fixent le cap de l'émergence en 2035, sans pour autant accorder de place au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques.

1.2.2 La République du Congo

Avec une population estimée à 3,8 millions d'habitants en 2008, la République du Congo présente un couvert forestier estimé à 22,5 millions d'hectares, dont 37 % couverts par des forêts denses humides. L'État est le principal propriétaire forestier. Plus de 70 % de la population dépend des forêts pour ses besoins vitaux, tels l'alimentation, l'énergie, la pharmacopée, etc.). L'économie congolaise repose principalement sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois, qui contribuent à près de 70 % du PIB. L'agriculture occupe 40 % de la population active et ne contribue qu'à 6 % au PIB (DSRP 2007).

L'objectif global de la politique forestière de la République du Congo est d'assurer le développement économique, social et écologique du pays sur la base de la gestion durable des ressources forestières et fauniques. Conscient de l'enjeu que représente le potentiel forestier, le Congo s'est pleinement engagé dans le processus REDD+. En 2011, son RPP a été validé et il bénéficie actuellement du soutien de l'UN-REDD pour la réalisation et la mise en œuvre de son programme national REDD+. Le Congo a ratifié la CCNUCC en 1996 et depuis lors, ne cesse de mettre en œuvre des mécanismes pour lutter contre le changement climatique. Ainsi, le pays a élaboré une stratégie nationale dans laquelle il a inscrit des stratégies et des politiques intégrées et harmonisées pour cette lutte, dans une perspective de développement durable. En même temps, il a tenté de mettre sur pied un cadre de production et de consolidation des informations et des connaissances sur le changement climatique.

Pour ce qui est de l'adaptation, la stratégie nationale n'a pas encore été élaborée. Toutefois, dans sa première communication nationale, le Congo avait souligné les impacts du changement climatique, ainsi que la vulnérabilité des populations et des écosystèmes, tout en affirmant la nécessité d'une stratégie de lutte. Malgré l'absence d'une réelle stratégie nationale, le pays a bénéficié de projets et de programmes qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'adaptation (Gouvernement de la République du Congo 2001 ; Gouvernement de la République

du Congo 2009). La lutte contre le changement climatique y est devenue un processus continu, avec des défis politiques, sociaux, économiques et écologiques récurrents ; ce qui nécessite une production continue d'informations et de connaissances pour renforcer les capacités de toutes les parties prenantes.

1.2.3 Le Gabon

Classé parmi les pays à revenus intermédiaires, le Gabon a une population d'environ 1 708 801 habitants (Banque mondiale 2014). L'économie reste fortement dépendante du secteur pétrolier (80 % du PIB), malgré l'abondance d'autres richesses naturelles. La couverture forestière, évaluée à 85 % du territoire national, fait de la ressource ligneuse la seconde richesse du pays. Toutefois, l'apport de cette matière première reste résiduel (moins de 6 % du PIB) au regard des potentialités disponibles. Le Gabon est actuellement en phase de réformes de plusieurs textes législatifs et réglementaires liés à la gestion des ressources naturelles renouvelables et du foncier. Cette vaste opération de réformes a pour but de garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers et le développement économique du pays. L'implication du Gabon au niveau international dans le cadre des négociations sur les changements climatiques démontre une forte prise en compte de ces questions, traduite par des initiatives spécifiques et un engagement pour leur application au niveau national. Le pays s'est doté en 2010 du Conseil national « Climat », rattaché à la présidence de la République, qui a pour mission d'élaborer et d'orienter les choix stratégiques de la politique nationale en matière de changement climatique (Gouvernement de la République Gabonaise 2010). Cela devra se traduire par l'élaboration d'un Plan national « Climat », destiné à guider toutes les politiques liées au changement climatique. La première mouture de ce document a été remise au président de la République. En fait, le processus REDD+ n'occupe aucune place particulière dans l'agenda du gouvernement gabonais. Toutefois, il est pris en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan national en préparation.

1.2.4 La République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo (RDC) a une superficie de 235 millions d'hectares et présente une réelle diversité climatique sur l'ensemble de son territoire. Sa population totale est estimée à 65 millions d'habitants (FMI 2010). Avec 155 millions

d'hectares de couvert forestier, dont 115 de forêts denses humides (69 %), la RDC concentre plus de la moitié des forêts du Bassin du Congo, soit près de 10 % des forêts tropicales humides de la planète. Si le taux de déforestation y est encore largement inférieur à celui des autres grands bassins tropicaux, ce taux est le plus élevé du Bassin du Congo, atteignant 0,11 % entre 1990 et 2000 puis doublant entre 2000 et 2005 pour atteindre 0,22 % (Wasseige *et al.* 2012).

La RDC est le pays le plus avancé de la région en matière de REDD+. Son RPP a été validé et le pays a été retenu pour le *Programme d'investissement pour la forêt (Forest Investment Program – FIP)* afin d'obtenir la validation de son plan d'investissement. Cette initiative des banques multilatérales de développement est à l'origine de la mise en place du premier instrument financier disponible du pays visant l'engagement de réformes sectorielles et structurelles en faveur d'un déploiement anticipé de la stratégie nationale REDD+. Des projets pilotes REDD+ ont reçu des financements de trois ans du Fonds forestier du Bassin du Congo, instrument de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), alimenté par le NORAD (*Norwegian Agency for Development Cooperation*) et le DFID (*Department for International Development – UK*) et servant à la mise en œuvre des projets dans le pays.

En matière d'adaptation, la RDC a également engagé le processus d'élaboration du Plan national d'adaptation au changement climatique. Dans ce domaine, le Programme d'action national d'adaptation au changement climatique a été élaboré et validé.

1.3 Justification de l'étude

Les politiques climatiques et le rôle que peut jouer le Bassin du Congo dans un contexte international s'inscrivent dans des jeux d'intérêts et de pouvoirs où les plus puissants, ou les mieux informés, dictent les lois et les règles en fonction de leurs intérêts, qui ne concernent pas forcément le climat. Face à ces jeux de pouvoir, il est nécessaire que les pays soient toujours au fait de l'évolution des concepts et des politiques, afin de choisir la voie la plus compatible avec leurs intérêts et de mieux soutenir ou défendre leurs positions. Pour cela, les décideurs de la région doivent être renseignés en permanence sur les changements intervenant dans les terminologies qui sont générées au niveau international.

Une multiplicité d'acteurs travaille à différents niveaux sur les thématiques du changement climatique dans le Bassin du Congo. Les informations et les connaissances sur l'adaptation et la REDD+ dans les divers cadres sont motivées par les normes internationales, énoncées dans les conventions multilatérales et bilatérales ainsi que d'autres initiatives volontaires sur le changement climatique. Pour construire une stratégie efficace de lutte contre le changement climatique, les pays du Bassin du Congo ont besoin d'informations opportunes et appropriées, destinées aux parties prenantes concernées. Or, le processus de réponse au changement climatique dans les pays du Bassin du Congo est polarisé entre l'adaptation et le mécanisme REDD+, des contradictions survenant du fait du manque de connaissances et d'informations adéquates des parties prenantes influençant la conception et la mise en œuvre de stratégies d'intervention (Somorin *et al.* 2011 ; Tiani *et al.* 2014). Les résultats d'études récentes ont montré que, dans la sous-région, les décideurs politiques, la société civile et les communautés locales manquent d'informations et de connaissances pour participer de manière efficace à la conception et la mise en œuvre des politiques et de projets (Gapia & Bele 2012 ; Nguema & Pavaguea 2012 ; Pongui & Kenfack 2012 ; Tiani *et al.* 2014). Ce fait soulève des interrogations pertinentes. Les informations disponibles dans la région sont-elles insuffisantes ? Ces informations et connaissances ne sont-elles pas inappropriées ? Quand elles circulent, atteignent-elles les destinataires ? Les canaux de diffusion utilisés sont-ils adaptés aux acteurs visés ? Cette étude tente de répondre à ces différentes questions.

1.4 Objectifs de l'étude

L'étude vise, d'une part, à analyser l'émergence des concepts relatifs au changement climatique et, d'autre part, à faire l'état des lieux des informations et des connaissances qui circulent dans le Bassin du Congo concernant l'adaptation et le processus REDD+. Plus spécifiquement, il s'agit :

- de faire un rappel à propos de l'émergence et de l'évolution des concepts relatifs à la REDD+ et à l'adaptation, ainsi qu'à la forêt, dans les discussions relatives à la lutte contre le changement climatique ;
- de recueillir et d'analyser les informations et les connaissances disponibles dans la sous-région ; et
- d'examiner les différents moyens ou canaux de diffusion de l'information.

1.5 Cadre conceptuel

Le concept d'information, comme message, revêt différents sens dans divers contextes (Floridi 2010) et les informations sont librement utilisées par les chercheurs dans leurs domaines de recherche respectifs. Cela est fondé sur l'opinion commune selon laquelle, pour être informative, une entité (objet, fonction et événement) doit accroître la connaissance sur elle-même et sur les entités connexes. Ce sens commun sous-entend que l'information est par nature subjective, ce qui exige que le percepteur et l'entité extérieure émettant l'information soient connus (Vigo 2012). Selon la théorie représentationnelle de l'information, les humains et les autres agents communiquent à travers les concepts et les catégories de représentations morales des objets, les concepts étant des médiateurs de l'information (Vigo 2012). Ackoff (1989) établit une hiérarchie d'échelle, qui va des « données » à la « sagesse » en passant par l'information, la connaissance, la compréhension. En établissant une connexion relationnelle entre les données, on obtient une information. La connaissance est une collection appropriée d'informations utiles, alors que la compréhension est analytique et probabiliste. Elle est obtenue par synthèse des connaissances et des informations existantes. *et al.* (2004) se démarquent quelque peu de ces définitions et affirment que la compréhension n'est pas une étape en soi, mais constitue la transition d'une étape à une autre. Par conséquent, l'information suppose la compréhension des relations entre les données, la connaissance, la compréhension des modèles et la sagesse ainsi que la compréhension des principes. Pour des raisons de simplification, nous nous limiterons dans ce document à parler des informations et des connaissances bâties autour des concepts en relation avec les questions climatiques en lien avec les forêts. Ces concepts qui forment l'ossature des politiques climatiques ont été générés au fur et à mesure des conférences des parties (*Conference of Parties* – oPs). Ils sont diffusés vers les sphères inférieures pour être réappropriés par les acteurs à différentes échelles : régionale, nationale, locale.

L'entrée des forêts dans les négociations sur le climat en 2008 a entraîné à la fois le développement de nouveaux jargons et de sigles connus seulement par des initiés (RED, REDD, REDD+, REALU) et la reconsidération du sens d'autres termes tels que la vulnérabilité, l'adaptation. La diffusion de ces concepts au niveau national est fonction de plusieurs paramètres, parmi lesquels les options privilégiées par les acteurs, elles-mêmes étroitement liées à leurs intérêts, mais aussi les moyens de communication utilisés, qui peuvent être efficaces ou non, en fonction des cibles.

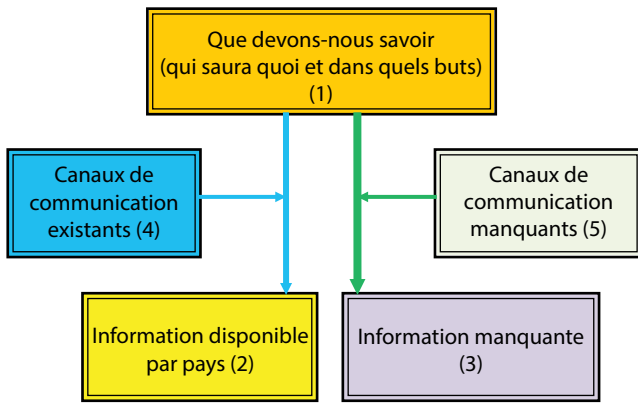


Figure 2. Schématisation du cadre conceptuel de la recherche

Chaque acteur ou groupe d'acteurs cherche et reçoit les informations qui lui sont pertinentes et émet à son tour vers des récepteurs ciblés. Se créent ainsi des réseaux d'échanges d'informations et de connaissances autour de chaque thématique, dont la densité est fonction du nombre d'acteurs intéressés par elles et la volonté ou l'intérêt de ces acteurs à communiquer ou à échanger sur cette thématique. Il s'ensuit que certaines informations générées au niveau international sont peu ou pas diffusées aux niveaux national et local, en raison du choix des options politiques ou par manque d'intérêt. On peut aussi comprendre que diverses informations présentes au niveau national puissent être diffusées dans une partie d'un pays seulement et non dans une autre.

La figure 2 est une schématisation de la démarche retenue pour l'organisation des différentes parties de ce document. En premier lieu, l'accent est mis sur la génération des informations et des connaissances au niveau international, dans un second temps, sur les informations disponibles au niveau national, ainsi que sur les acteurs concernés. L'analyse des deux parties apportera des éclairages sur les informations et les canaux peu représentés ou manquants.

1.6 Cadrage des informations et des connaissances au niveau international

La réponse au changement climatique en termes d'adaptation et d'atténuation à travers les politiques et les actions sont une initiative globale d'intérêt universel (Khan & Roberts 2013 ; Moore 2012 ; Angelsen 2008). Les messages orientant le développement et la mise en œuvre de l'adaptation et des projets REDD+ émergent des forums internationaux dirigés par la CCNUCC. Ces messages sont portés par différents concepts et ont pour objectif fondamental de faciliter la conception de l'architecture institutionnelle de l'adaptation et la REDD+.

Dans le cadre de la CCNUCC, nous retenons que les messages facilitant la conception de ces architectures représentent un « ensemble de règles, de processus décisionnels et des programmes qui donnent lieu à des pratiques reconnues, attribuent des rôles aux participants à ces pratiques et régissent les interactions entre les occupants des rôles spécifiques » (Young 2002). Les responsables des rôles spécifiques incluent les pays donateurs, les pays bénéficiaires, le secteur privé, les communautés locales et les groupes de conservation / développement.

En ce qui concerne l'information pour la construction de l'architecture de la REDD+ dans le processus de la CCNUCC, nous retenons des concepts qui ont émergé depuis 2005 et décrivent les règles, les procédures et pratiques facilitant (i) l'élaboration et le suivi à court et moyen terme des mesures précises du carbone forestier et des réformes politiques, (ii) l'identification et la garantie de ressources et des sources de financement durables, (iii) la garantie de la répartition équitable des retombées financières, (iv) la garantie de la protection des communautés et de la diversité des écosystèmes forestiers (Angelsen *et al.* 2012 ; Angelsen *et al.* 2009 ; Angelsen 2008). Pour ce qui est de l'adaptation, nous considérons l'émergence et l'évolution, depuis 2005, des règles, procédures et pratiques, qui ont été élaborées en fonction de la vulnérabilité au changement climatique et des impacts sur les écosystèmes et les sociétés, en plus des stratégies d'adaptation visant les individus et le financement de l'adaptation (Schipper 2006).

1.7 Cadrage sur la disponibilité et la circulation des informations au niveau national

Cette section présente le cadre que nous avons utilisé pour analyser les informations et les connaissances circulant au niveau national. D'abord, nous analysons des informations et des connaissances disponibles, ainsi que la dissémination, par rapport aux concepts clés de la REDD+ et de l'adaptation. Puis, nous examinons les sources de l'information en relation avec les règles, procédures et pratiques identifiées au niveau national. Pour la circulation des informations, l'analyse est fondée sur la direction du flux et des canaux de communication qu'utilisent les organisations pour faire circuler les informations. Cela est très important parce qu'un canal inapproprié peut entraver la circulation et la disponibilité des informations. Les canaux d'information appropriés peuvent, entre autres, inclure les séances de travail et les ateliers, les réunions techniques, les visites de terrain, les programmes de radio et de télévision, les journaux, l'internet, et également des publications scientifiques pour les chercheurs (Enkari 2011).

2 Méthodologie

2.1 Analyse de l'émergence des concepts au niveau international

La revue des documents présentant les décisions issues des différentes conférences des parties (*Conferences of Parties – CoP*) a permis de mieux comprendre le processus de génération des concepts et leur évolution. L'examen des publications relatives aux politiques forestières et climatiques, des études faites sur le processus de la REDD+, de la déforestation et de la dégradation, mais aussi sur la vulnérabilité et l'adaptation des systèmes naturels et humains, dans les pays du Bassin du Congo en particulier, a permis d'identifier les acteurs travaillant sur la thématique du changement climatique dans son ensemble, puis de les classer en catégories socioprofessionnelles.

2.2 Identification des organisations à rencontrer

Un critère d'inclusion a été adopté : le fait de travailler au moins sur l'une des thématiques du changement climatique. Dans un premier temps, il s'agissait d'identifier toutes les organisations susceptibles de détenir et/ou de diffuser des informations sur le changement climatique au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RDC. Les organisations ont été identifiées à travers une large revue documentaire qui a permis de dresser la première liste des structures à rencontrer. Des fichiers comme ceux du CCPM (Cercle de concertation des partenaires du MINFOF et du MINEPDED), pour le cas du Cameroun, ont permis de compléter les listes initiales. Ensuite, sur le terrain, la méthode dite « boule de neige » a été utilisée pour être aussi exhaustif que possible. Ainsi, l'enquête menée auprès d'une organisation permettait de demander à celle-ci la liste des organisations partenaires ou connues par elle, travaillant sur au moins l'une des thématiques du changement climatique, puis de se rapprocher de ces organisations pour les inclure dans l'enquête.

2.3 Typologie des organisations rencontrées

Au total, la collecte des données s'est faite auprès de 116 organisations dans les quatre pays considérés par cette étude, dont 39 au Cameroun, 28 au Congo,

33 au Gabon et 16 en République démocratique du Congo.

Les organisations interrogées sont donc celles travaillant au moins sur l'une des thématiques du changement climatique, c'est-à-dire l'atténuation et l'adaptation. Elles se répartissent comme suit :

1. le gouvernement (n=21) : ce sont les ministères en charge des secteurs connus comme responsables de déforestation ou des secteurs vulnérables au changement climatique (agriculture, élevage, économie, forêts, environnement, infrastructures, énergie, etc.) ;
2. le secteur privé (n=5) : il s'agit d'entreprises dont les activités pourraient, soit entraîner la déforestation, soit rendre vulnérables au changement climatique les populations et les systèmes naturels ;
3. les médias (n=5) : ils sont les premiers vecteurs de la communication sur le changement climatique ;
4. les ONG nationales (n=27) ;
5. les ONG internationales (n=15) ;
6. la recherche et l'enseignement supérieur (n=19) ;
7. les partenaires techniques bilatéraux (n=8) ;
8. les organisations intergouvernementales régionales (n=6) ;
9. les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (n=10).

2.4 Choix des thématiques retenues

Les thématiques retenues viennent de la première partie de ce document relative à l'émergence, au niveau international, aux concepts liés soit à l'atténuation, soit à l'adaptation.

Concernant l'atténuation, les concepts pris en compte sont :

- la réduction des émissions du fait de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) ;
- la MNV (mesure, notification et vérifications) ;
- le partage des bénéfices ;
- le coût d'opportunité ;
- le consentement libre informé préalable (CLIP) ;
- le financement de la REDD+ ;

- les paiements pour services environnementaux (PES) ;
- les mécanismes de développement propre (MDP).

Les organisations ont été invitées à préciser si leur travail portait sur au moins l'une des thématiques de l'atténuation, et à donner, en cas de réponse positive, des détails à propos de leur engagement sur les diverses thématiques qui les intéressaient.

Quant à l'adaptation, les concepts considérés comprenaient :

- la vulnérabilité au changement climatique ;
- l'adaptation des écosystèmes ;
- l'adaptation des communautés locales ;
- l'impact du changement climatique ;
- le financement de l'adaptation.

2.5 Collecte des données

Pour l'enquête auprès des acteurs identifiés dans quatre des six pays du Bassin du Congo, un questionnaire unique a été utilisé. Cela a permis d'aboutir à l'identification des concepts les plus présents et des types de canaux d'information utilisés. Les chercheurs chargés de la collecte des données devaient prendre rendez-vous avec les responsables des organisations identifiées pour leur soumettre le questionnaire. Au besoin, celui-ci leur était envoyé par avance pour leur permettre d'en prendre connaissance et de rassembler les informations nécessaires. Lors de la rencontre avec le répondant, deux types d'entretien étaient proposés, à savoir : (i) un entretien semi-structuré à l'aide d'un questionnaire et (ii) un entretien ouvert, à l'aide d'un guide d'entretien. Les questions portaient essentiellement sur l'atténuation (MNV, partage des avantages, coûts d'opportunité, consentement libre informé préalable, financements) et sur l'adaptation (vulnérabilité, impacts, adaptation des écosystèmes, adaptation communautaire, finances). Les canaux utilisés pour la transmission des informations ont également été explorés.

2.6 Traitement et analyse des données

Le traitement des données collectées issues du questionnaire a été réalisé en utilisant l'outil informatique avec divers logiciels (Cs Pro, Excel, Gephi). La démarche de traitement comprenait :

- le dépouillement des questions ouvertes ;

- la codification des questions ouvertes ;
- la saisie des questionnaires ;
- l'apurement du fichier de données ;
- l'analyse des données et la rédaction du rapport.

Les données issues du guide d'entretien ont fait l'objet d'un traitement spécifique, par un dépouillement manuel.

Pour l'analyse du réseau, le logiciel Gephi a été utilisé. L'algorithme Atlas force (force de répulsion = 50 000) a été appliqué pour les données. Comme clé de lecture, on considère que deux nœuds du réseau sont d'autant plus proches qu'ils échangent d'informations. Les statistiques des réseaux d'information sur l'adaptation et la REDD + ont été comparées.

2.7 Les limites de la méthodologie

Dans le cadre de cette étude, ont été utilisées les techniques dites de « boule de neige » pour identifier une partie des organisations qui reconnaissent avoir la lutte contre le changement climatique à leur agenda. Cependant, le poids de cette thématique par rapport aux autres n'a pas été évalué. Par conséquent, il est difficile de dire si celle-ci est centrale ou secondaire pour les organisations interrogées. Si l'on a pu identifier les acteurs, en revanche, il n'a pas été possible d'approfondir les informations sur leurs activités menées dans le cadre de la lutte contre le changement climatique pour analyser la qualité des informations fournies ou reçues. À titre d'exemple, nous nous sommes limités à chercher si l'organisation enquêtée travaillait sur le MNV. En raison des contraintes ainsi que des moyens et du temps limités, nous n'avons pas pu pousser nos recherches pour établir si l'accent était mis sur le monitoring, la notification ou la vérification, pour comprendre si l'organisation avait des activités spécifiques concernant le renforcement de capacités, le financement, les techniques ou tout autre aspect en relation avec les MNV. Nous pensons donc que le vaste champ de cette étude ne sera véritablement couvert que lorsque des enquêtes complémentaires, plus approfondies, seront menées.

Les regroupements effectués en vue de la constitution des réseaux d'information sont légèrement différents de ceux pratiqués pour les autres analyses proposées dans la présente étude.

3 Résultats

Le présent chapitre présente les résultats de l'étude. Il évoque d'abord l'émergence des concepts liés à la REDD+ et à l'adaptation au niveau international, pour tenter ainsi de suivre l'évolution historique des différentes thématiques et d'identifier les concepts clés. Il analyse, dans un second temps, la déclinaison de ces concepts au niveau national, de même que la circulation des informations sur chacune des thématiques considérées.

3.1 Émergence des concepts au niveau international

Dès que l'atténuation et l'adaptation ont été retenues comme les deux principales stratégies de lutte contre le changement climatique, de nouveaux concepts ont vu le jour et font désormais partie du vocabulaire technique et scientifique, parfois ésotérique, utilisé pour parler du changement climatique. De plus, lors des négociations continues menées dans le cadre des conférences des parties, de nouveaux concepts émergent sans cesse et se superposent à ceux qui existent déjà.

3.1.1 Les concepts liés à la REDD+

Il est ici question d'explorer les notions qui forment l'architecture globale du mécanisme REDD+. Constituant l'objet principal de notre étude actuelle, la REDD+ se situe dans le cadre de l'atténuation, en plus d'autres mécanismes financiers, comme les paiements pour services environnementaux (PES) et le mécanisme de développement propre (MDP) qui, à l'origine, n'avait pas été conçu pour les zones forestières. Le mécanisme REDD+ entre dans l'agenda climatique international à partir de 2005. En effet, lors de la onzième conférence des parties (CCNUCC 2005), tenue à Montréal, la coalition « Rainforest Nations », sous l'égide de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Costa Rica, avait initié une requête demandant de prendre en considération « la réduction des émissions issues de la déforestation dans les pays sous-développés ». Le projet fut discuté lors de l'ouverture de la conférence et transmis pour approfondissement à l'organe subsidiaire pour les conseils scientifiques et techniques (SBSTA), avec pour objectif de conclure les discussions sur le sujet

après deux ans, malgré l'opposition infructueuse des certains pays. Au cours de ces années, le SBSTA organisa deux ateliers, l'un en 2006 à Rome et l'autre en 2007 à Cairns, pour identifier et discuter respectivement des aspects techniques et politiques de la RED (Pistorius 2012). C'est ainsi qu'est né le mécanisme de RED, dont la réduction des émissions ne concernait que la déforestation. Suite aux débats menés à partir de 2006 et surtout à l'émergence du concept de la « conservation compensée » issu de l'atelier de Cairns, la CoP 13 de Bali (CCNUCC 2007), grâce à l'initiative de la Norvège, ajoutera la variante « dégradation des forêts » : on passe alors de la RED à la REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation dans les pays en développement). Ce consensus trouvé à Bali portait sur « le besoin urgent de rendre les actions plus significatives pour réduire les émissions issues de la dégradation et de la destruction des forêts ». Le délai pour parvenir à des compromis sur les spécificités du mécanisme international REDD, du moins à une application à court ou à moyen terme, avait été fixé en 2009, pour la CoP 15 devant se réunir à Copenhague.

Toutefois, les débats continuèrent jusqu'à la Conférence des parties de 2009. Ainsi, en 2008, à Poznan, furent évoquées d'autres composantes qui seront plus tard inscrites officiellement dans le mécanisme lors de la CoP 15. Ce sont ces aspects liés à la gouvernance forestière, la conservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable de la forêt et au renforcement de la capacité de stockage des forêts grâce au boisement/reboisement et à la réhabilitation des terres (CIFOR 2009), qui feront naître la variante plus (+) dans le mécanisme, de sorte qu'à l'issue de ces discussions, on retient finalement et on utilise désormais la dénomination REDD+. La figure 3 illustre en particulier l'évolution du mécanisme REDD+ au sein de la CCNUCC.

La Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) a façonné et fait évoluer, au cours des différentes conférences des parties, le concept de la REDD+, qui lui permet d'embrasser certains aspects ignorés au départ, lors les premières réflexions. Cette évolution conceptuelle a poussé les États à prendre des engagements financiers.

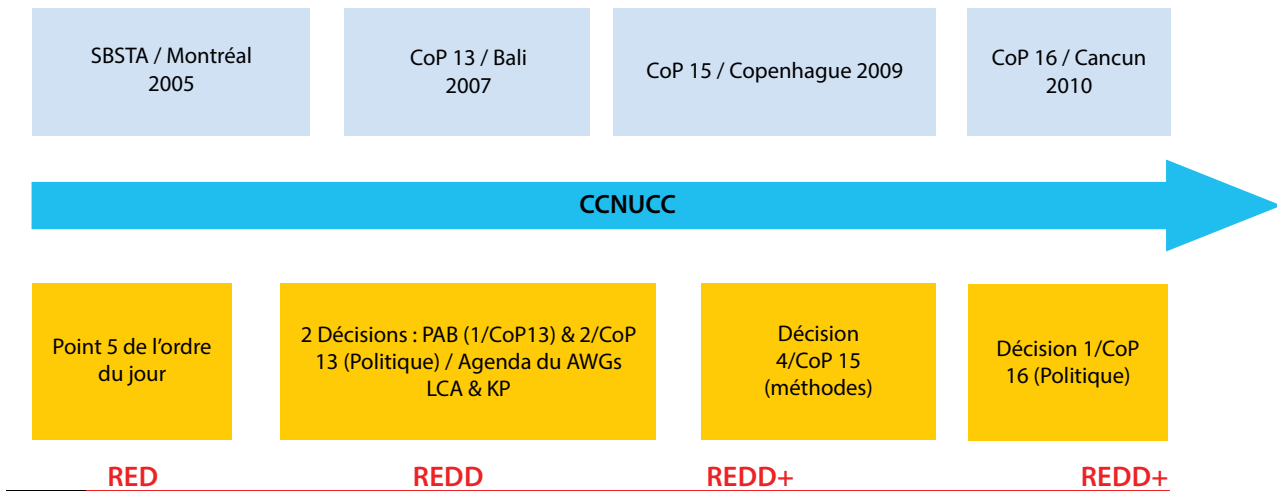


Figure 3. Evolution de la REDD+ dans le contexte de la CCNUCC

Source : Clea Paz-Rivera, UN-REDD Secrétariat, Geneva, 9 May 2011, "REDD+ Negotiations and Key Milestones from Cancun to Durban," www.un-redd.org

Le contenu de la REDD+ a connu des changements radicaux depuis le lancement de l'idée lors de la CoP 11, à Montréal en 2005, tant sur la manière dont elle est perçue que dans ce qu'elle est devenue dans la pratique. Un concept clé du Plan d'action de Bali (CCNUCC 2007) consistait à dire que la REDD+ devrait englober des « incitations positives », interprétées par beaucoup comme une rémunération versée par certains pays à d'autres en échange de l'obtention de réductions mesurables des émissions forestières (Angelsen *et al.* 2013).

La 13^e Conférence des parties (CoP 13) de la CCNUCC, tenue à Bali en 2007 a abouti au Plan d'action de Bali, représentant un processus de négociation d'une stratégie globale du changement pour succéder au Protocole de Kyoto. Ce plan reconnaît l'importance des forêts dans la lutte contre le changement climatique et l'avantage potentiel énorme que représente la REDD. Les initiatives dans ce domaine peuvent avoir des effets positifs importants, tant au niveau de l'atténuation du changement climatique que des co-bénéfices, comme la protection des services environnementaux offerts par les forêts, l'amélioration des moyens de subsistance des communautés qui habitent dans la forêt et une redéfinition plus précise des droits fonciers. Les accords de Copenhague citent d'ailleurs explicitement la REDD+ comme l'une des mesures d'atténuation du climat à mettre en œuvre dans le cadre du protocole post-Kyoto. Il s'agit en effet du premier accord international qui recommande la mobilisation de ressources financières pour appuyer la REDD. C'est ainsi que l'Australie, les États-Unis, la France, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni ont

offert une enveloppe de financement de 3,5 milliards de dollars US pour la préparation de la REDD+.

L'accord clarifie également certains points techniques concernant la fourniture du soutien nécessaire aux pays qui souhaitent immédiatement acquérir de l'expérience. Mais plusieurs questions n'ont pas été résolues, notamment celles des émissions de référence et des actions à engager au niveau infranational. Il s'agit là de problèmes importants pour les pays possédant de grandes forêts de divers types, soumises à différentes formes de pression, par exemple le Gabon, le Congo, l'Indonésie et le Brésil. Ils sont également notables pour les pays connaissant des insurrections, où le gouvernement n'a pas toujours le contrôle de l'ensemble du territoire national, telle la République démocratique du Congo. D'autres questions, comme la sauvegarde des droits des peuples indigènes et des communautés locales, doivent également être traitées. L'un des principaux points faibles est le manque d'objectifs, aussi bien en termes de réduction des émissions que de financement. Cette absence de consensus occulte ce que la coopération entre les pays en développement et les pays développés tente d'accomplir en matière de REDD+.

Un an après l'acceptation du Plan d'action de Bali, les négociateurs se sont à nouveau réunis à Poznan en Pologne. Ils sont arrivés à un consensus général sur l'élargissement des activités de REDD. REDD+ a ajouté trois domaines stratégiques aux deux d'origine, définis à Bali. Les cinq domaines aujourd'hui retenus visent à réduire les émissions occasionnées par la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Les deux actions initiales de la

REDD+ visaient à réduire les émissions provoquées par la déforestation et les émissions résultant de la dégradation des forêts. Les trois nouvelles stratégies ont pour objectif la réduction des émissions en reconnaissant le rôle de la conservation, en assurant la gestion durable des forêts et en contribuant à l'amélioration des stocks de carbone dans les forêts.

Ainsi, plusieurs concepts sur la REDD+ ont émergé au fil des conférences des parties. Nous essayons d'expliquer et de décrire ci-dessous les plus importants.

MRV/MNV (Monitoring, Reporting, & Verification / Mesure, notification et vérification)

La MNV constitue un élément important pour la mise sur pied effective du mécanisme. Les pays engagés dans la REDD+ ont la responsabilité d'élaborer des systèmes MNV fiables et efficaces. Le programme UN-REDD identifie pour cela quatre aspects du MNV.

- MNV du carbone : celui-ci utilise les données issues de la télédétection et des mesures au sol du carbone forestier. Il se focalise sur la télédétection et les inventaires forestiers, la détermination des niveaux de référence des émissions et l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre (GES).
- MNV des garanties : il exige que les pays REDD+ mettent sur pied un système déterminant clairement les méthodes d'application et de protection des garanties tout au long de la mise en œuvre des projets REDD+.
- MNV de la gouvernance : il s'agit ici de la mise en œuvre d'une coordination et d'une collaboration multi-acteurs et multisectorielles, du déblocage des fonds, du renforcement des capacités et de la production de données transparentes en matière d'émission des GES.
- MNV des co-bénéfices : au-delà de son impact positif sur le climat, la mise en œuvre de la REDD+ pourrait également engendrer des impacts et/ou co-bénéfices dans d'autres domaines : biodiversité, ressources en eau, qualité des sols, développement local, droits de l'homme. Il est donc important d'envisager l'intégration du suivi de tout ou partie de ces impacts et/ou co-bénéfices dans le système MNV (Angelsen *et al.* 2012).

En bref, un système REDD+ efficace exigera des méthodologies de suivi et des systèmes de rapport pour assurer des estimations comparables et cohérentes des émissions liées à la déforestation. En outre, un cadre de suivi exhaustif se compose

d'éléments techniques, managériaux et institutionnels (Kaninnen *et al.* 2009).

Financement de la REDD

Dans le cadre du financement du mécanisme REDD+, les pays doivent d'abord estimer les coûts et les besoins financiers de la REDD+, puis connaître les sources de financement internationales et nationales pouvant couvrir les coûts des mesures et des politiques de REDD+, ensuite débloquer et allouer les fonds de manière équitable, effective et efficiente afin de garantir des résultats clairs et mesurables et enfin, concilier les besoins et les conditions des donateurs et des investisseurs avec les attentes des décideurs et autres parties prenantes des potentiels pays, en veillant à satisfaire les exigences des donateurs en matière de transparence et à rendre compte de l'utilisation des fonds REDD+ (Angelsen 2008).

Garanties REDD+

Les garanties REDD+ renvoient aux politiques et aux mesures sociales et environnementales ayant des impacts REDD+ sur les écosystèmes et les communautés. Cela suppose une réduction des risques et une maximisation des opportunités pour atteindre, de manière effective, efficiente et équitable, les objectifs du mécanisme de REDD+ (Jagger *et al.* 2012 ; Visseren-Hamakers *et al.* 2012 ; Murphy 2011). En fait, il s'agit ici de veiller à ce que les efforts d'atténuation des changements climatiques ne soient pas une menace à la sécurité alimentaire et au développement économique (Kant *et al.* 2011). La conception et la mise en œuvre des projets de REDD+ doivent donc prendre en compte, entre autres, des éléments tels que la préservation des espaces forestiers et de la diversité biologique dans l'espace et dans le temps, le respect des obligations internationales couplé à celui des droits des populations autochtones et à leur participation.

Partage des bénéfices

Le partage des bénéfices peut être compris comme des accords conclus entre différents acteurs sur la répartition des avantages monétaires issus de la commercialisation du carbone forestier (IUCN 2009). En clair, il s'agit de répartir les bénéfices tirés de la REDD+ entre tous les pays ayant satisfait aux exigences du mécanisme au niveau international, pour ensuite en faire bénéficier les gouvernements locaux, les communautés locales et les autochtones au niveau intranational. Le respect du principe de justice

et d'équité dans la redistribution des bénéfices est d'autant plus important qu'il conditionne la réussite effective du mécanisme. Ainsi, les revenus tirés de ce mécanisme doivent être distribués entre toutes les catégories d'acteurs intervenant dans le cadre des initiatives de REDD+.

Consentement libre informé préalable (CLIP)

La participation des peuples indigènes et des autres communautés dépendant de la forêt aux processus décisionnels concernant l'utilisation des terres est de nature à minimiser les risques par rapport à la production des bénéfices issus des actions et des investissements de REDD+ à long terme, car les communautés forestières vivent dans et autour de la majorité des forêts tropicales du monde ; elles ont des liens coutumiers et ancestraux dont la prise en compte est incontournable pour la gestion durable des forêts (UN-REDD 2013). Dans le cadre du mécanisme de REDD+, le CLIP aidera à protéger les droits des peuples indigènes contre les impacts du changement de l'utilisation des terres et des forêts.

3.1.2 Les concepts liés à l'adaptation

Deuxième grand pilier de la lutte contre le changement climatique à l'échelle globale, l'adaptation est restée pendant longtemps le parent pauvre du débat et des politiques relatives au changement climatique. Mais la diffusion de l'information sur le changement climatique amène de nombreux acteurs à s'interroger sur la meilleure manière d'en limiter les conséquences. On assiste ainsi au développement d'une multitude d'initiatives sur l'adaptation, notamment au niveau local. L'adaptation prend aussi une importance croissante dans la négociation internationale et occupe une place substantielle dans la CCNUCC.

L'adaptation peut être définie comme « l'ensemble des évolutions d'organisation, de localisation et de techniques que les sociétés devront opérer pour limiter les impacts négatifs du changement climatique et en maximiser les effets bénéfiques ». Elle recouvre des formes d'actions très variées qui s'appliquent à de nombreux secteurs. Ses problématiques diffèrent suivant les zones et les échelles géographiques et sa mise en œuvre implique de combiner des instruments très divers.

L'évolution du processus d'adaptation a connu plusieurs étapes importantes.

- La CoP 3 en 1997, où le protocole de Kyoto est adopté. Ce protocole n'est pas seulement

essentiel pour l'atténuation, mais aussi pour l'adaptation. Un fonds d'adaptation y est conçu (ajout de fonds, tels que le Global Environment Facility – GEF) pour soutenir des projets concrets d'adaptation avec le financement recueilli par des activités d'atténuation et d'autres sources volontaires. Il a ainsi encouragé le développement des méthodologies pour les technologies d'adaptation, en particulier des outils de décision en vue d'évaluer différentes stratégies d'adaptation (CCNUCC 1997).

- La CoP 10 en 2004, avec le programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte, qui favorise l'évolution du processus d'adaptation grâce au soutien financier (GEF) d'une série d'activités en matière d'information, de données, de méthodologies, ainsi que des activités de développement de projets pilotes et d'autres mesures de renforcement des capacités (CCNUCC 2004).
- La CoP 12 en 2006, où le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation par l'intermédiaire de l'Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA) a été adopté, avec la charge d'entreprendre un projet de cinq ans pour aborder les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation en matière de changement climatique (CCNUCC 2006). Ce programme a plusieurs objectifs :
 - aider les parties, en particulier les pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à promouvoir le développement et la diffusion de méthodes et d'outils pour l'évaluation et l'amélioration de la planification de l'adaptation ;
 - collecter, analyser et diffuser des informations sur les actions passées et actuelles d'adaptation et de mesures, y compris des projets d'adaptation, des stratégies d'adaptation à court et à long terme et des connaissances locales et autochtones ;
 - promouvoir la recherche sur les options d'adaptation, le développement et la diffusion de technologies, de savoir-faire et de pratiques d'adaptation, en particulier aborder les priorités en matière d'adaptation et le renforcement des enseignements tirés des projets et stratégies d'adaptation actuelles ;
 - faciliter la communication et la coopération entre les parties et les organisations, les entreprises, la société civile, les décideurs et d'autres intervenants ;
 - promouvoir la compréhension, le développement et la diffusion de mesures,

méthodes et outils, y compris pour la diversification économique visant à accroître la résilience économique et à réduire la dépendance des secteurs économiques vulnérables, en particulier pour certaines catégories de pays.

- La CoP 13 en 2007, avec le plan d'action de Bali qui met un accent particulier sur l'assistance à l'adaptation grâce à la coopération internationale, sur les capacités, le financement, la planification et la mise en œuvre des stratégies de gestion et de réduction des risques, sur les activités de prévention des catastrophes de même que sur la diversification économique (CCNUCC 2007).
- La CoP 16 en 2010, qui propose le cadre d'adaptation de Cancún. Elle souligne que l'adaptation doit être abordée avec la même priorité que l'atténuation et exige des mécanismes institutionnels appropriés pour améliorer les mesures d'adaptation et de soutien. Ce cadre a permis de mettre en œuvre la planification et de définir des priorités et des mesures d'adaptation à plusieurs échelles. Il a identifié un large éventail de domaines prioritaires, à savoir : l'évaluation de l'impact de la vulnérabilité, l'adaptation, l'évaluation économique, sociale et environnementale des options d'adaptation ; le renforcement des capacités institutionnelles ; le renforcement de la résilience des systèmes socio-économiques et écologiques ; l'amélioration liée au changement climatique ; les stratégies de prévention des catastrophes et de réduction des risques. En ce qui concerne la technologie, il s'est concentré sur le déploiement et le transfert de technologies et a mis l'accent sur le renforcement des capacités d'adaptation. Afin de fournir aux décideurs, aux niveaux national et régional, des données et des informations liées au climat, la conférence des parties souligne fortement la nécessité de réaliser, d'analyser et de modéliser la collecte de données, mais aussi d'améliorer la recherche et l'observation systématique du climat par les systèmes de connaissances éclairées, pour favoriser ainsi la sensibilisation du public (CCNUCC 2010).

Au fil du temps, ont émergé et évolué des concepts relatifs à l'adaptation au changement climatique, tels que vulnérabilité, exposition, sensibilité, capacité d'adaptation, résilience, etc. (Turner *et al.* 2003 ; McCarthy *et al.* 2001 ; Downing *et al.* 2005).

Vulnérabilité au changement climatique

La question de la vulnérabilité est centrale dans les efforts d'adaptation au changement climatique. Il s'agit au préalable d'évaluer le degré d'exposition et

de sensibilité des systèmes naturels, des ressources ainsi que des systèmes humains et sociaux face à ces changements, avant de prendre des initiatives en conséquence (McCarthy *et al.* 2001 ; Turner *et al.* 2003 ; Downing *et al.* 2005). L'évaluation de la vulnérabilité devra se faire en examinant attentivement la situation actuelle et les scénarios futurs. Elle consistera donc à identifier les différentes options pour l'adaptation au changement climatique et à les considérer en fonction de leur disponibilité, de leurs avantages et de leurs coûts (CCNUCC 2011).

Impacts du changement climatique

La conception et l'exécution des mécanismes d'adaptation doivent tenir compte des impacts socio-économiques et écologiques actuels et futurs pour une meilleure efficacité, effectivité et efficience. Ces analyses d'impact évaluent les effets potentiels d'un ou de plusieurs scénarios de changement climatique, sur un ou plusieurs domaines d'impact, et les comparent à un hypothétique scénario de climat constant (Fussler 2007). Ces études viseront à identifier des « [niveaux de] concentration de gaz à effet de serre [...] qui pourraient empêcher toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique », selon l'article 2 de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC 1992). Toutefois, le défi actuel est surtout d'étudier et d'analyser les impacts du changement, au niveau local, sur les populations, leurs moyens de subsistance et les écosystèmes.

Adaptation des communautés et des écosystèmes

Dans le cadre du changement climatique, l'adaptation est définie comme un processus d'ajustement écologique, social et économique aux perturbations climatiques. (Neil Adger *et al.* 2005 ; IPCC 2001). Il est ainsi fait référence aux processus, pratiques et structures mis en place pour modérer les dégâts potentiels ou faire bénéficier des opportunités associées aux changements climatiques. Beaucoup de classifications des options d'adaptation, résumées par Smit *et al.* (2000), ont été proposées, suivant leurs objectifs et leurs modes d'application ou suivant la forme institutionnelle qu'elles prennent. Selon Adger *et al.* (2005), ces options se concentrent principalement sur la réduction des impacts cumulatifs du changement climatique, tout en assurant que les mesures prises par une entité n'affectent pas négativement les autres et que cette adaptation a des conséquences minimales dans d'autres secteurs. Cela implique, entre autres, le renforcement des capacités de résistance des

populations et des systèmes écologiques les plus vulnérables par rapport aux stress et chocs extérieurs. À ce niveau interviennent à la fois les questions de développement durable et de renforcement des capacités techniques des bénéficiaires, à travers le transfert des connaissances et des technologies.

Financement de l'adaptation

La question du financement est centrale dans la lutte contre le changement climatique en général et pour l'adaptation en particulier. C'est à ce titre que, depuis la toute première CoP, la question a toujours été prise très au sérieux : plusieurs mécanismes financiers ont été progressivement créés tout au long de l'histoire, dans le cadre de la CCNUCC. Actuellement, il existe globalement six fonds publics internationaux, dont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM, ou GEF) (CCNUCC 1995), le Fonds d'adaptation (CCNUCC 2001), le Fonds pour les pays les moins avancés (CCNUCC 2001), le Fonds spécial pour le climat (CCNUCC 2001), et le Fonds vert de Copenhague pour le climat (CCNUCC 2010). Toutefois, tous ces fonds fonctionnent surtout comme des fonds *ad hoc*.

Instruments politiques de l'adaptation

L'introduction des mesures d'adaptation dans les politiques nationales a connu une grande progression, impulsée par la CCNUCC, qui peut être analysée dans ses trois étapes :

- Les Communications nationales (CN), qui incluent des éléments permettant d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités, de transfert des technologies et qui offrent une base pour évaluer si le pays est prioritaire pour le financement (CCNUCC 1992).
- Les programmes d'action nationaux d'adaptation (CCNUCC 2000), qui déterminent les besoins et les mesures d'adaptation à court terme. Ils prennent aussi en compte les secteurs prioritaires et sont un moyen d'intégration de l'adaptation dans les programmes de développement. Ils sont également utilisés pour évaluer le progrès dans la conception et la mise en œuvre de mesures d'adaptation.
- Les Plans d'action nationaux (CCNUCC 2010, CCNUCC 2011) vont un peu plus loin et incluent les aspects liés au genre dans l'identification des outils d'information et de participation dans le processus d'élaboration des PANs. Ils prennent en compte davantage de secteurs, retiennent des mesures d'adaptation à long terme et veillent à assurer plus d'équité.

3.2 Disponibilité des informations au niveau national

Cette section traite spécifiquement des interventions des organisations rencontrées sur les thématiques du changement climatique.

3.2.1 État des lieux des interventions liées à l'atténuation

Les organisations rencontrées sur le terrain ont inscrit dans leur agenda un certain nombre d'actions liées de près ou de loin aux thématiques de l'atténuation du changement climatique. La figure 4 montre ainsi la répartition du travail des organisations sur la thématique de l'atténuation.

Il ressort de la figure 4 que plus de 69 % des organisations travaillent sur au moins l'une des thématiques de l'atténuation. De manière spécifique, la majorité d'entre elles (69 %) se concentre sur celle de la REDD+. Par contre, seulement 34,5 % ont des activités sur les paiements pour services environnementaux et 33,6 % sur les mécanismes de développement propre.

La figure 5 montre la répartition des organisations selon leur engagement dans les différentes thématiques de la REDD+. Dans l'ensemble, 48 % de celles intervenant dans les quatre pays réunis travaillent sur le MNV, contre 38,8 % engagées sur des questions de partage des bénéfices, 37,07 % étant actives sur les thèmes de la sauvegarde et

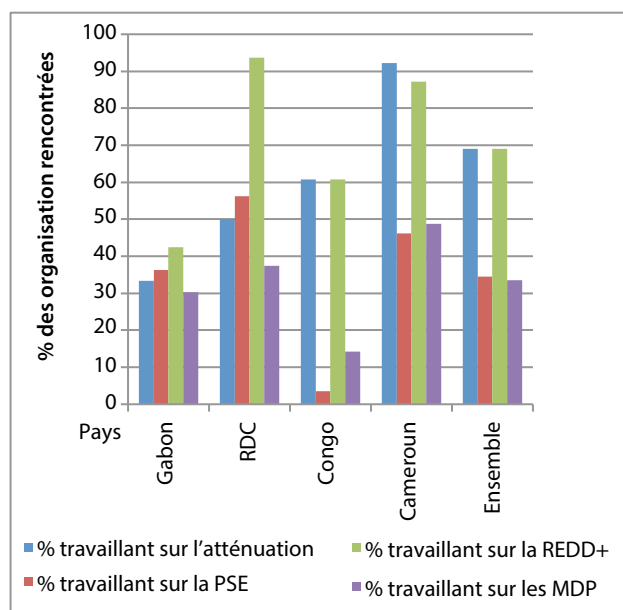


Figure 4. Répartition des organisations travaillant sur les thématiques de l'atténuation

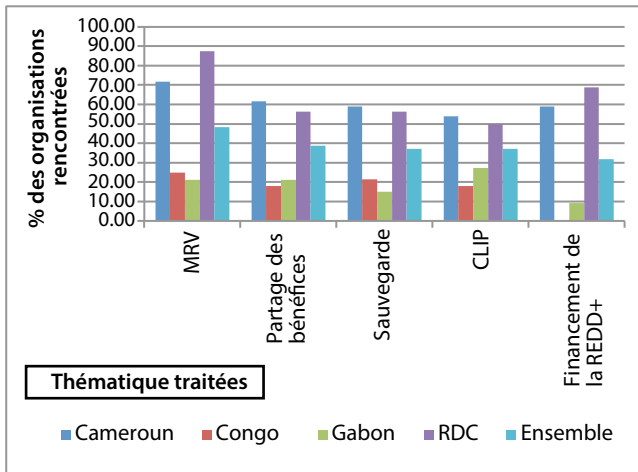


Figure 5. Répartition des organisations travaillant sur les thématiques de la REDD+

du consentement libre informé préalable et 32 % intéressées par le financement de la REDD+. La RDC est le pays le plus avancé dans le mécanisme REDD+, suivi du Cameroun, alors que le Gabon et le Congo semblent être quelque peu à la traîne en la matière.

Au niveau des pays, parmi les organisations rencontrées au Cameroun, 87 % travaillent sur la REDD+, alors que les paiements pour services environnementaux et les mécanismes de développement propre sont abordés respectivement par 46 % et 49 % d'entre elles. La totalité des organisations autres que celles du secteur privé, de l'État et de la recherche nationale mènent des activités liées à la REDD+. Au Congo, 60,7 % des organisations rencontrées se disent concernées par les aspects de la REDD+, tandis que le reste intervient sur d'autres initiatives, comme le mécanisme de développement propre et les paiements pour services environnementaux. Les ONG nationales s'intéressent plus à la sensibilisation, au renforcement des capacités et aux actions de plaidoyer sur le changement climatique. Les instituts de recherche nationaux et les universités font l'évaluation de la vulnérabilité de la société et des systèmes naturels, ainsi que de l'adaptation. Ils mènent également des études sur des domaines sensibles par rapport au climat, tels que la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la gestion des ressources naturelles. Au Gabon, seules les ONG nationales et internationales travaillent sur la REDD+. L'État s'y occupe plus des aspects de sauvegarde, alors que plusieurs organisations de la société civile et les médias ne maîtrisent pas les thématiques du changement climatique. Dans l'ensemble, ces structures affirment que la plupart des

thématiques sur le changement climatique ne sont abordées le plus souvent que superficiellement et lors de conférences et d'ateliers. Elles affirment aussi ne disposer d'aucun texte, ni de documents internes ou externes traitant de la question. En RDC, plus de la moitié (56 %) des organisations rencontrées s'intéresse aux paiements pour services environnementaux et 37,5 % aux mécanismes de développement propre. En matière de REDD+, 83 % de celles qui ont été rencontrées s'investissent sur la thématique du MNV, 69 % sur le financement de la REDD+, 56 % sur la sauvegarde et le partage de bénéfice et 50 % sur le consentement libre informé préalable. De manière spécifique, les organisations publiques se concentrent principalement sur le MNV, le partage de bénéfice et la sauvegarde. Les ONG nationales travaillent principalement sur le MNV, la sauvegarde, le consentement libre informé préalable et le financement de la REDD+.

3.2.2 État des lieux des interventions liées à l'adaptation

Dans les quatre pays étudiés, l'adaptation n'a pas obtenu la même attention que la REDD+. La figure 6 montre ainsi la prise en compte moins importante de l'adaptation dans l'agenda des activités des organisations rencontrées.

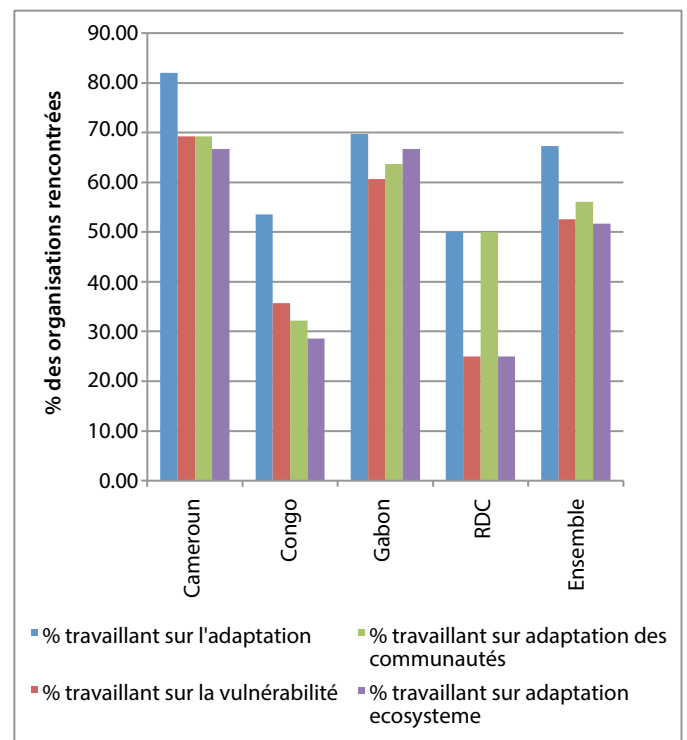


Figure 6. Répartition des organisations travaillant sur les thématiques de l'adaptation

Globalement, plus de 67 % des organisations rencontrées dans les quatre pays travaillent sur l'adaptation : les thématiques les plus prisées concernent l'adaptation des communautés (56 %), l'adaptation des écosystèmes (52 %) et l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique (52,6 %). Le Cameroun et le Gabon sont les deux pays où les organisations s'intéressent beaucoup à l'adaptation. En effet, plus de 82 % des organisations du Cameroun et 70 % au Gabon s'intéressent à l'adaptation contre seulement 54 % au Congo et 50 % en RDC. Au Cameroun, ce sont uniquement les ONG internationales, les organismes de recherche (internationaux et nationaux) et les partenaires au développement qui agissent dans ce domaine, en mettant l'accent sur l'étude de la vulnérabilité et sur l'adaptation des communautés au changement climatique. Peu d'organisations traitent de l'adaptation des écosystèmes. Les organisations intergouvernementales et celles du système des Nations unies sont les seules à financer les activités ou les projets relatifs à l'adaptation. Au Congo, un peu plus de la moitié des organisations rencontrées (53 %) travaillent sur l'adaptation, et plus particulièrement sur l'évaluation de la vulnérabilité des communautés et de leurs stratégies d'adaptation, alors que 28 % seulement s'intéressent à l'adaptation des écosystèmes forestiers. Au Gabon, presque toutes les organisations interviennent sur l'adaptation par l'étude de la vulnérabilité des communautés, des systèmes naturels et de l'adaptation des communautés. En RDC, seules les organisations de recherche internationales et nationales s'intéressent à l'adaptation.

3.3 Circulation des informations – Informations échangées sur la REDD+ et l'adaptation

Cette section tente d'analyser le circuit d'échange d'informations entre les différents partenaires sur la REDD+ et l'adaptation, ainsi que les canaux utilisés.

Le tableau 2 indique que chacune des organisations rencontrées donne les informations à 4,5 organisations en moyenne pour la REDD+ et 4,1 pour l'adaptation. Elles en reçoivent de 4,3 et de 3,9 organisations respectivement. On constate donc qu'à propos de l'adaptation ou de la REDD+, il n'y a presque pas de différence en ce qui concerne le nombre de sources ou de cibles de l'information citée.

Tableau 2. Nombre moyen d'organisations cibles/ sources d'informations citées pour la REDD+ et l'adaptation

	REDD+	Adaptation
Nombre d'organisations cibles d'informations citées par les répondants en moyenne pour les cinq thématiques	4,5	4,1
Nombre d'organisations sources d'informations citées par les répondants en moyenne pour les cinq thématiques	4,5	3,9

3.3.1 Circulation des informations – Informations échangées sur la REDD+

La figure 7 et le tableau 3 mettent en évidence le rôle central que jouent les États dans la circulation des informations sur la REDD+, car ils présentent des connexions maximales avec les autres acteurs clés de ce réseau que sont les ONG internationales, les organisations multilatérales et les organisations intergouvernementales régionales.

On remarque que les médias représentent des acteurs mineurs de ce réseau. On constate également un déséquilibre entre l'émission et la réception des informations. L'État et les communautés locales sont plus considérés comme des récepteurs d'informations sur la REDD+, contrairement aux organisations intergouvernementales régionales et aux ONG internationales qui sont perçues comme des émetteurs d'information. Dans ce réseau, les communautés et les médias se situent à la périphérie, alors qu'ils devraient pourtant être les plus impliqués du fait de leurs rôles.

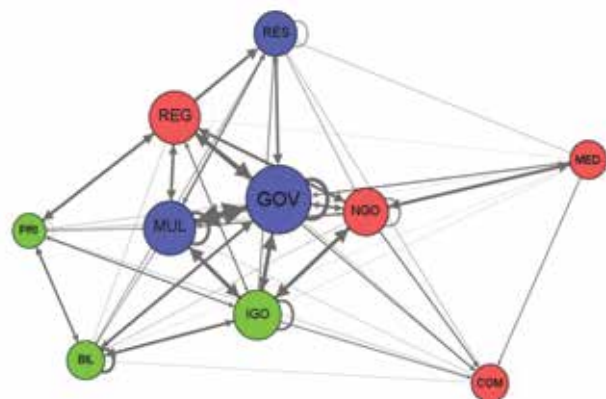


Figure 7. Réseaux d'échanges d'informations sur la REDD+

Tableau 3. Degrés pondérés selon le sens de circulation de l'information sur la REDD+

	Degré pondéré	Degré pondéré réceptions	Degré pondéré émissions	Réceptions moins émissions
GOV	3 294	1 806	1 488	318
MUL	2 040	955	1 085	-130
REG	1 963	921	1 042	-121
IGO	1 644	781	863	-82
ONG	1 438	794	644	150
RES	1 197	545	652	-107
BIL	699	361	338	23
MED	671	152	519	-367
COM	627	477	150	327
PRI	259	124	135	-11

GOV = Gouvernement ; MUL = Organisation multilatérale ; REG = Organisation intergouvernementale régionale ; IGO = Organisation gouvernementale internationale ; ONG = Organisation non gouvernementale nationale ; RES = Recherche et enseignement supérieur ; BIL = Organisation bilatérale ; MED = Média ; COM = Communauté locale ; PRI = Secteur privé

Source : Les auteurs.

Les organisations rencontrées partagent généralement leurs informations avec les donateurs, l'État, les médias, les ONG (nationales ou internationales), les organismes de recherche, les organisations intergouvernementales, les partenaires au développement (bilatéraux), le secteur privé et les communautés locales.

La figure 8 illustre la répartition des organisations rencontrées selon qu'elles partagent des informations sur le MNV avec les groupes cités ci-dessus. Elle montre que les informations sur la MNV sont principalement échangées avec le gouvernement (39,66 %) et les organisations multilatérales (23,28 %). Cette tendance est plus accentuée en RDC et au Cameroun. En matière de partage des bénéfices, la majorité des organisations échangent leurs informations avec le gouvernement (22,41 %), les ONG internationales (15 %) et les ONG nationales (11,2 %). La tendance est quasiment la même dans tous les pays, à l'exception du Congo où les informations sont principalement échangées avec les communautés locales (10,71 % des organisations). Par rapport aux coûts d'opportunité, les organisations rencontrées dans les quatre pays échangent des informations avec l'État (17,2 %) et les ONG internationales (10,3 %).

Les figures suivantes indiquent, respectivement, le nombre d'organisations questionnées à propos du financement de la REDD+ (figure 9), du partage des bénéfices (figure 10), du coût d'opportunité

(figure 11) et du consentement libre informé préalable (CLIP) (figure 12).

La figure 9 permet de constater que la majorité des organisations rencontrées (environ 16 %) échange des informations sur le financement de la REDD+ avec le gouvernement. Au Cameroun, ce partage d'informations se fait beaucoup plus avec l'État (30,77 %), les ONG internationales (25,64 %) et les communautés locales (17,95 %). Les principales organisations échangeant des informations avec l'État sur le financement de la REDD+ sont les organisations de recherche internationale (100 %), les partenaires techniques bilatéraux (100 %), les réseaux d'organisations (100 %) et les organisations intergouvernementales (57,14 %). Au Gabon, par contre, moins de 10 % des organisations rencontrées travaillent ou échangent des informations sur le financement de la REDD+.

La figure 10 montre que la majorité des organisations échangent leurs informations sur le partage des bénéfices avec l'État (22,41 %), les ONG internationales (14,66 %), les organisations intergouvernementales (12,93 %) et les ONG nationales (11,21 %). La tendance est quasiment identique dans tous les pays, à l'exception du Congo où les informations sont principalement échangées avec les communautés locales (10,71 % des organisations).

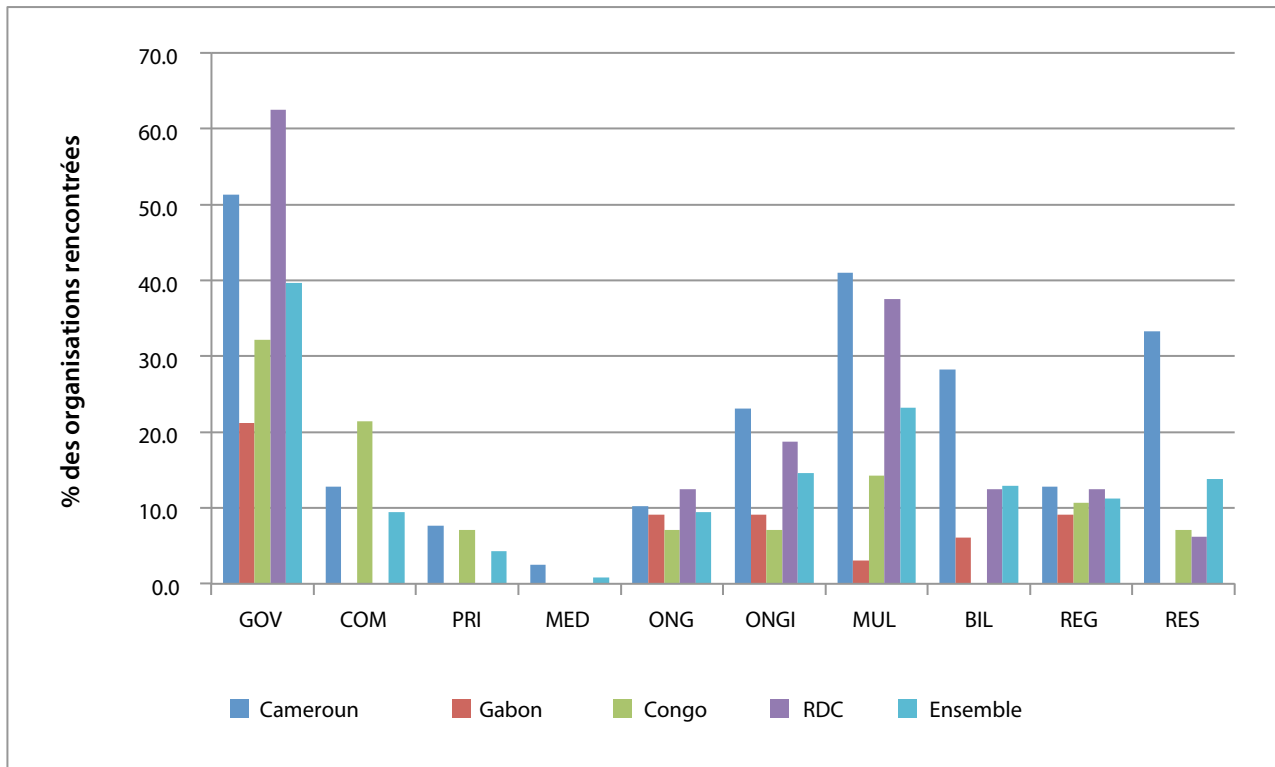


Figure 8. Partage des informations sur le MNV

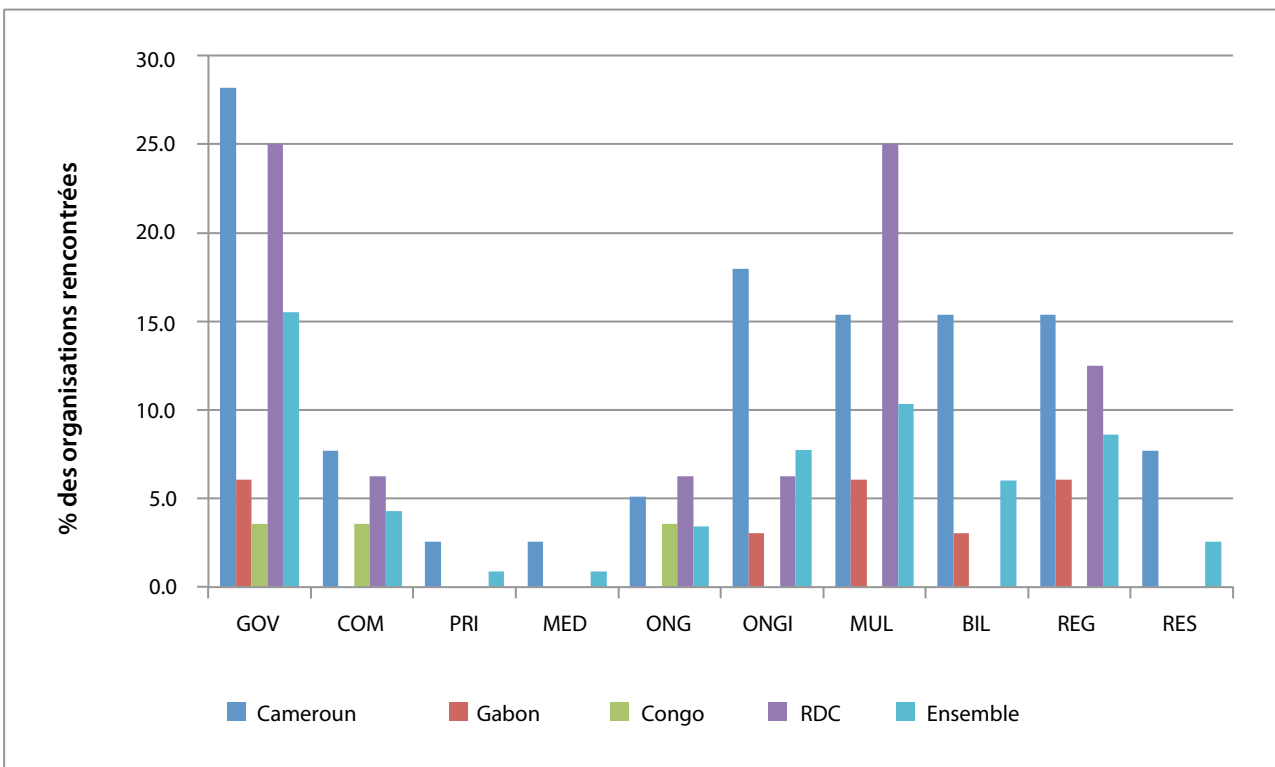


Figure 9. Informations sur le financement de la REDD+

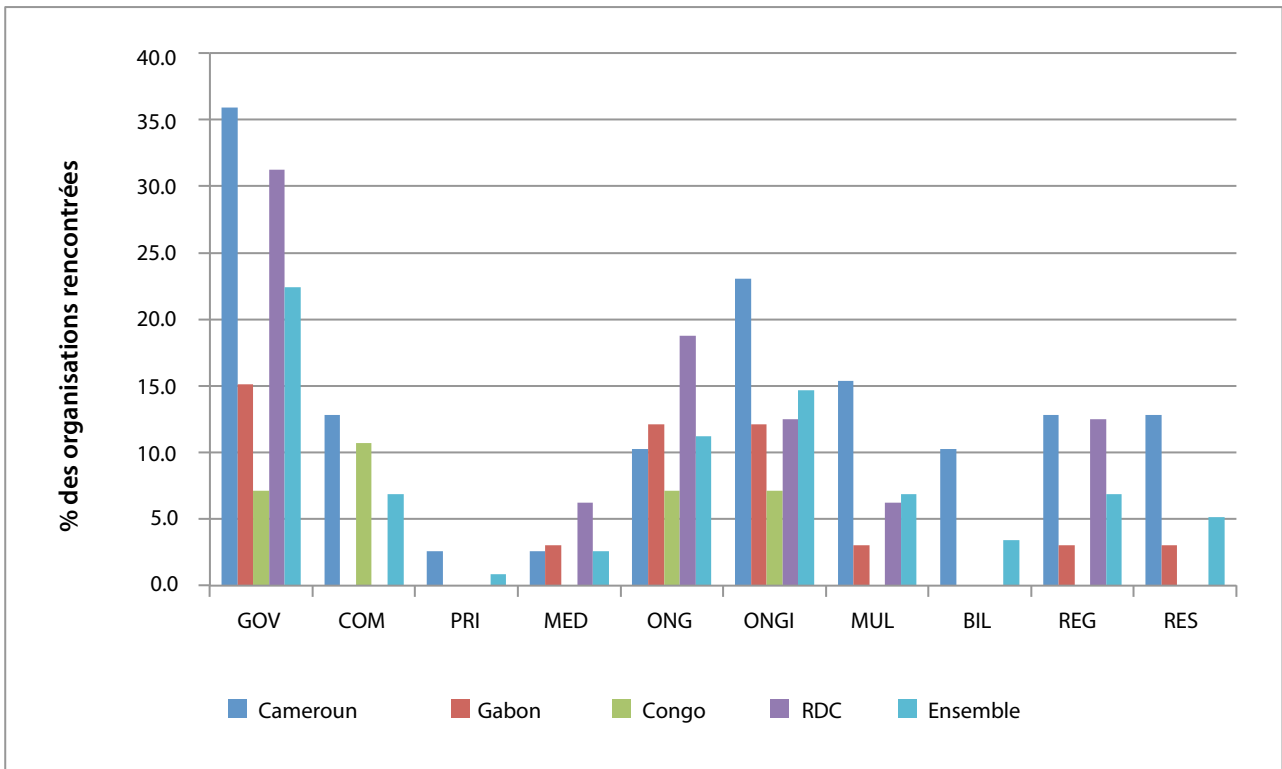


Figure 10. Informations sur le partage des bénéfices

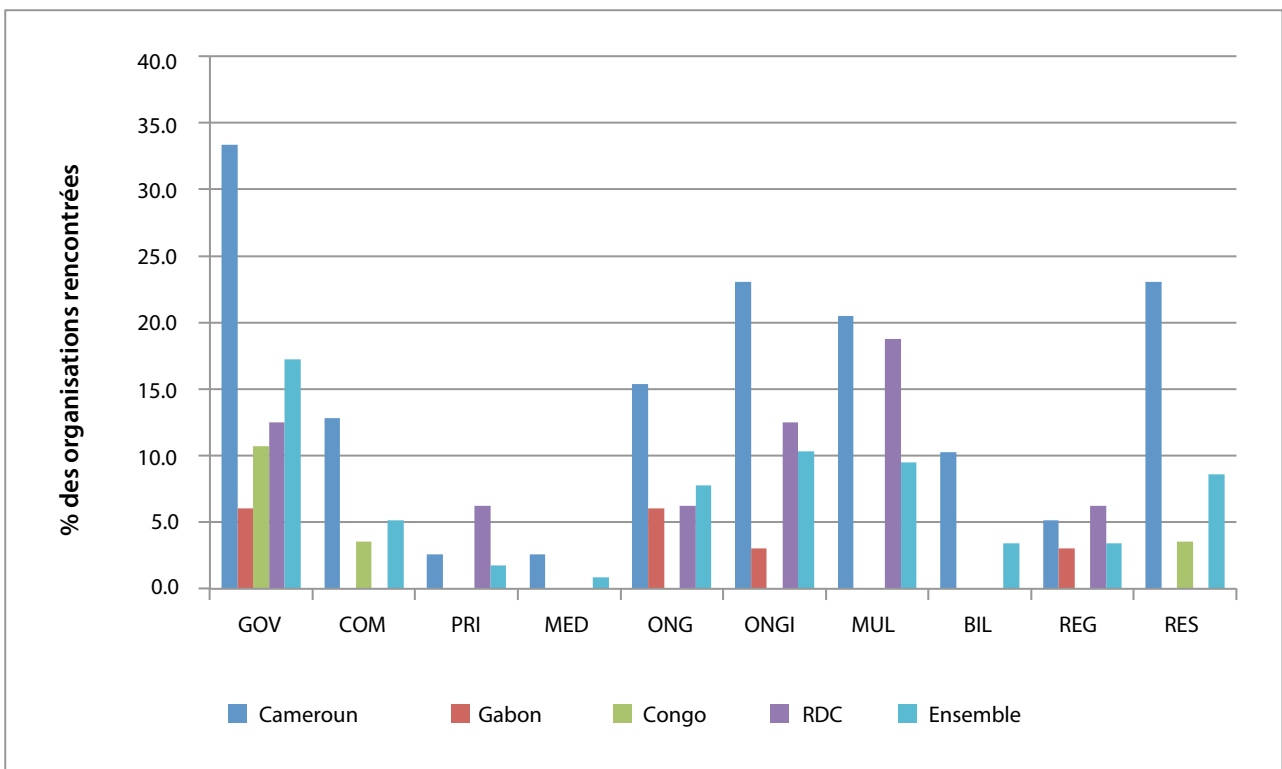


Figure 11. Informations sur le coût d'opportunité

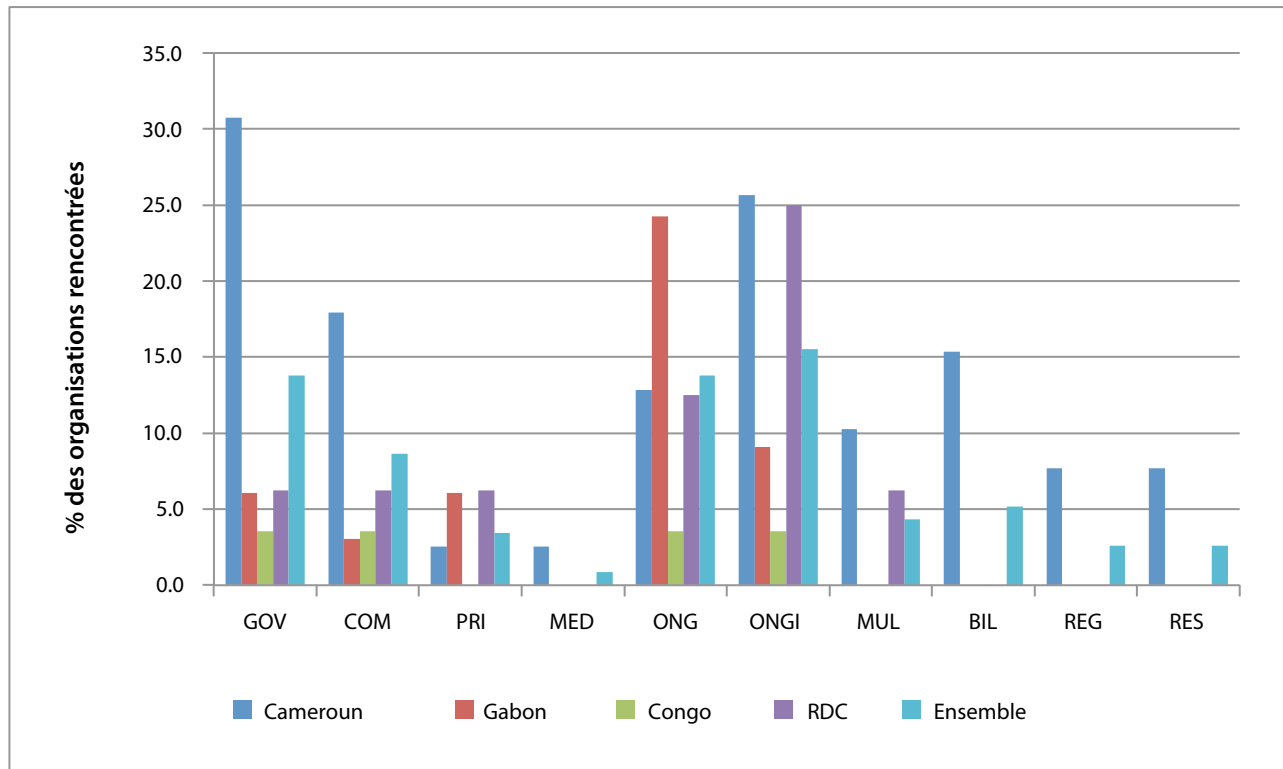


Figure 12. Informations sur le CLIP

La figure 11 montre que les organisations rencontrées dans les quatre pays échantillent des informations avec l'État (17,24 %), les ONG internationales et les organisations intergouvernementales (10,34 %). Le Cameroun a la particularité de voir les informations circuler largement entre les différentes catégories. Le Congo, quant à lui, connaît un circuit plus restreint d'informations entre l'État (10,71 %), les organisations de recherche et les communautés locales (3,57 %).

Selon la figure 12, le consentement libre informé préalable (CLIP) est abordé par très peu d'organisations rencontrées. Dans les quatre pays, la majorité de ces organisations partagent des informations sur le CLIP avec les ONG internationales (environ 15 % des organisations), l'État et les ONG nationales (près de 14 %). Au Cameroun, 30,77 % des organisations partagent des informations avec l'État et 17,95 % avec les communautés locales. Même les partenaires internationaux n'échangent pas beaucoup sur ce sujet entre eux. Au Gabon, moins de 10 % des acteurs échangent sur le CLIP, mais les ONG nationales échangent le plus avec les autres (24,24 %), suivies par les organisations internationales (9,09 %), les médias (6,06 %) et les organismes étatiques (6,06 %). Une partie des médias et des communautés locales (20 % des organisations pour chaque groupe) échangent sur la question avec l'État.

3.3.2 Circulation des informations – Informations échangées sur l'adaptation

Les activités d'adaptation conduites par les organisations rencontrées sont également partagées entre celles concernant l'atténuation et celles autour de la REDD+.

La figure 13 représente le réseau d'échange d'informations entre les groupes d'acteurs, tandis que le tableau 4 fournit des degrés pondérés selon le sens de circulation des informations.

Il ressort de la figure 13 que l'État joue un rôle central dans la circulation des informations sur l'adaptation. En effet, les connexions entre l'État et les autres acteurs sont ici maximales. Les autres acteurs clés incluent les organisations multilatérales, les organisations intergouvernementales régionales et les ONG internationales. Les acteurs mineurs dans la circulation des informations sur l'adaptation sont principalement les entreprises du secteur privé, qui semblent ne pas s'intéresser à l'adaptation.

Par rapport au sens de circulation des informations, l'État, les communautés locales et les ONG sont davantage récepteurs que fournisseurs d'informations sur l'adaptation. À l'inverse, les organisations multilatérales, les organisations publiques régionales et les institutions de recherche sont davantage des émetteurs d'information que des récepteurs.

Tableau 4. Degrés pondérés selon le sens de circulation de l'information sur l'adaptation

	Degré pondéré	Degré pondéré réceptions	Degré pondéré émissions	Réceptions moins émissions
GOV	2 932	1 590	1 342	248
IGO	2 320	1 076	1 244	-168
MUL	2 294	1 172	1 122	50
REG	1 845	804	1 041	-237
NGO	1 823	902	921	-19
BIL	1 316	666	650	16
RES	1 085	544	541	3
PRI	847	408	439	-31
MED	552	227	325	-98
COM	502	369	133	236

GOV = Gouvernement ; MUL = Organisation multilatérale ; REG = Organisation intergouvernementale régionale ; IGO = Organisation non gouvernementale internationale ; ONG = Organisation non gouvernementale nationale ; RES = Recherche et enseignement supérieur ; BIL = Organisation bilatérale ; MED = Media ; COM = Communauté locale ; PRI = Secteur privé

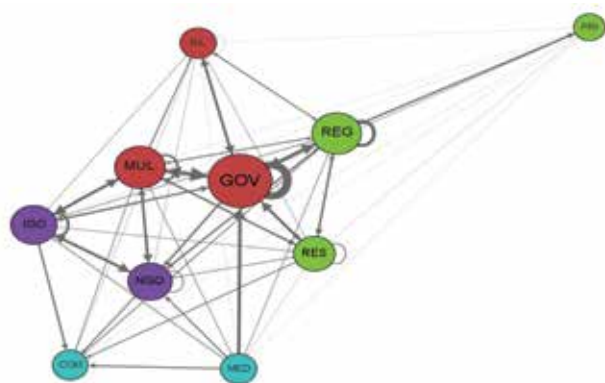


Figure 13. Réseaux d'échange d'informations sur l'adaptation

Suivant la figure 16, dans l'ensemble des pays, 20,69 % des organisations échangent leurs informations sur l'adaptation des communautés sur l'adaptation des communautés avec l'État quand 17,24 % communiquent avec les communautés locales. Tandis qu'au Cameroun les informations sur l'adaptation des communautés se communiquent de façon diversifiée entre l'État, les communautés locales (plus de 26 %) les organisations multilatérales et bilatérales (plus de 17 %) et les ONG nationales (15 %), au Gabon et en RDC, par contre, les organisations ne communiquent pas sur l'adaptation avec les communautés locales.

Ainsi que l'indique la figure 14, dans l'ensemble des pays considérés, environ 31,03 % des organisations échangent des informations sur la vulnérabilité au changement climatique avec l'État, contre 13,79 % qui le font avec les communautés locales. Ainsi, la majorité des organisations communiquent avec l'État : 35,90 % de cas au Cameroun, 36,36 % au Gabon, 14,29 % au Congo et 37,50 % en RDC. Le plus faible pourcentage (3 %) de partage d'informations sur la vulnérabilité, tant des communautés que des systèmes naturels, est enregistré au Gabon. Bien que la plupart des organisations dans ce pays travaillent sur l'évaluation de cette vulnérabilité, les échanges avec les communautés sont très rares (3 %).

La figure 15 indique que 24 % des organisations échangent avec l'État sur l'adaptation des écosystèmes, contre seulement 7,76 % qui le font avec les communautés locales. Il faut souligner le caractère étonnant de la situation du Gabon, du Congo et de la RDC, où aucune organisation ne semble échanger avec les communautés locales sur l'adaptation des écosystèmes.

La figure 17 manifeste qu'en matière de financement de l'adaptation, les informations ne sont pas très disponibles dans la région du fait que très peu d'organisations travaillent sur cette thématique. De la même manière, les informations circulent fort peu sur cette question, avec à peine plus de 6 % des organisations qui déclarent échanger avec l'État à ce sujet.

D'après la figure 18, les informations circulent relativement bien entre les organisations et l'État, comme c'est le cas pour 43,59 % des organisations au Cameroun, 36,36 % au Gabon, 10,71 % au Congo et 25 % en RDC.

Il ressort de la figure 19 qu'environ 14 % des organisations échangent avec l'État sur la sécurité alimentaire, contre 8,62 % qui le font avec les communautés locales. La situation est quasiment similaire dans les quatre pays considérés dans cette étude.

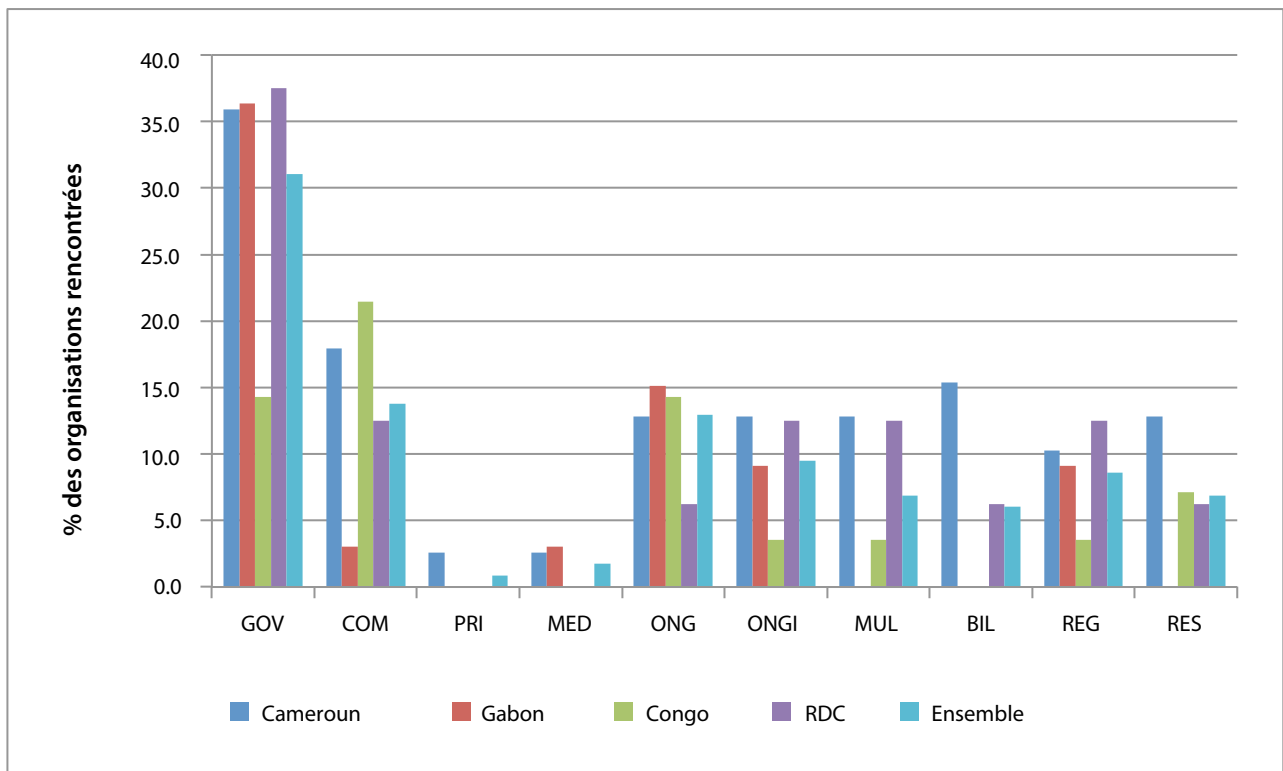


Figure 14. Partage des informations sur la vulnérabilité au changement climatique

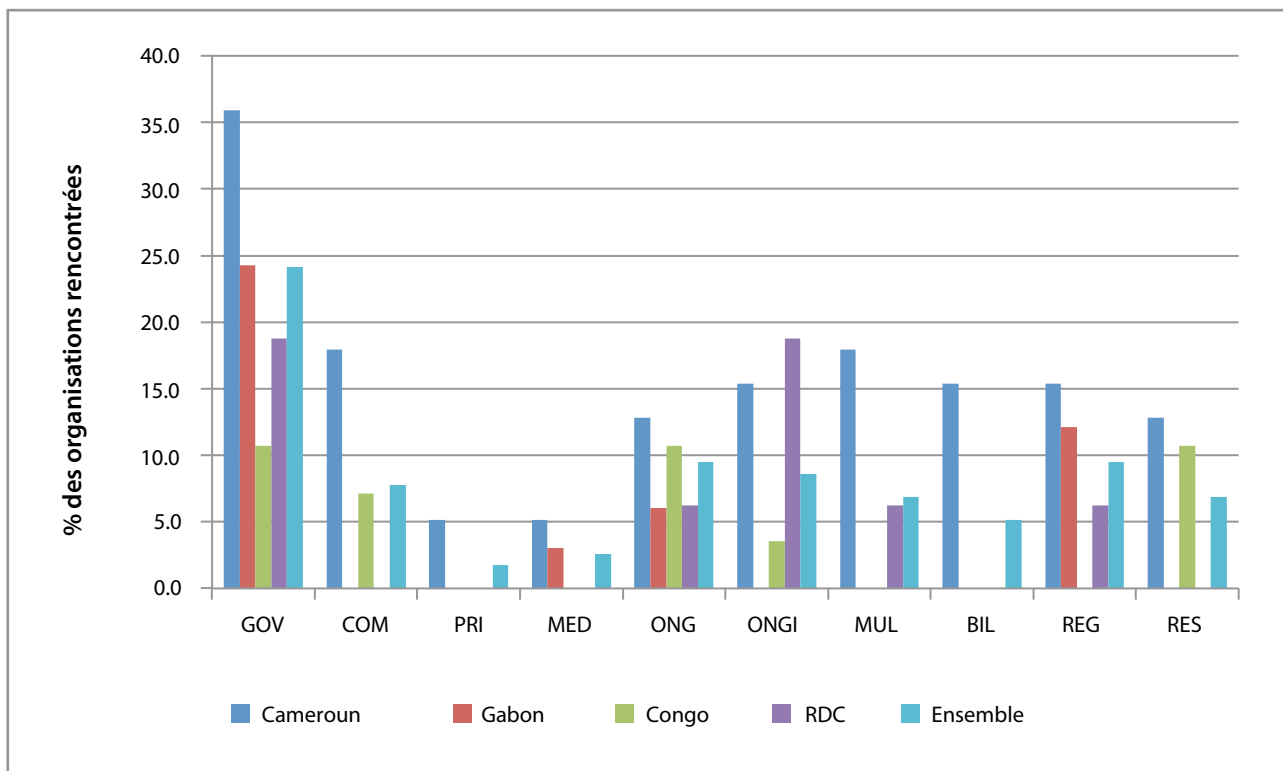


Figure 15. Partage des informations sur l'adaptation des écosystèmes

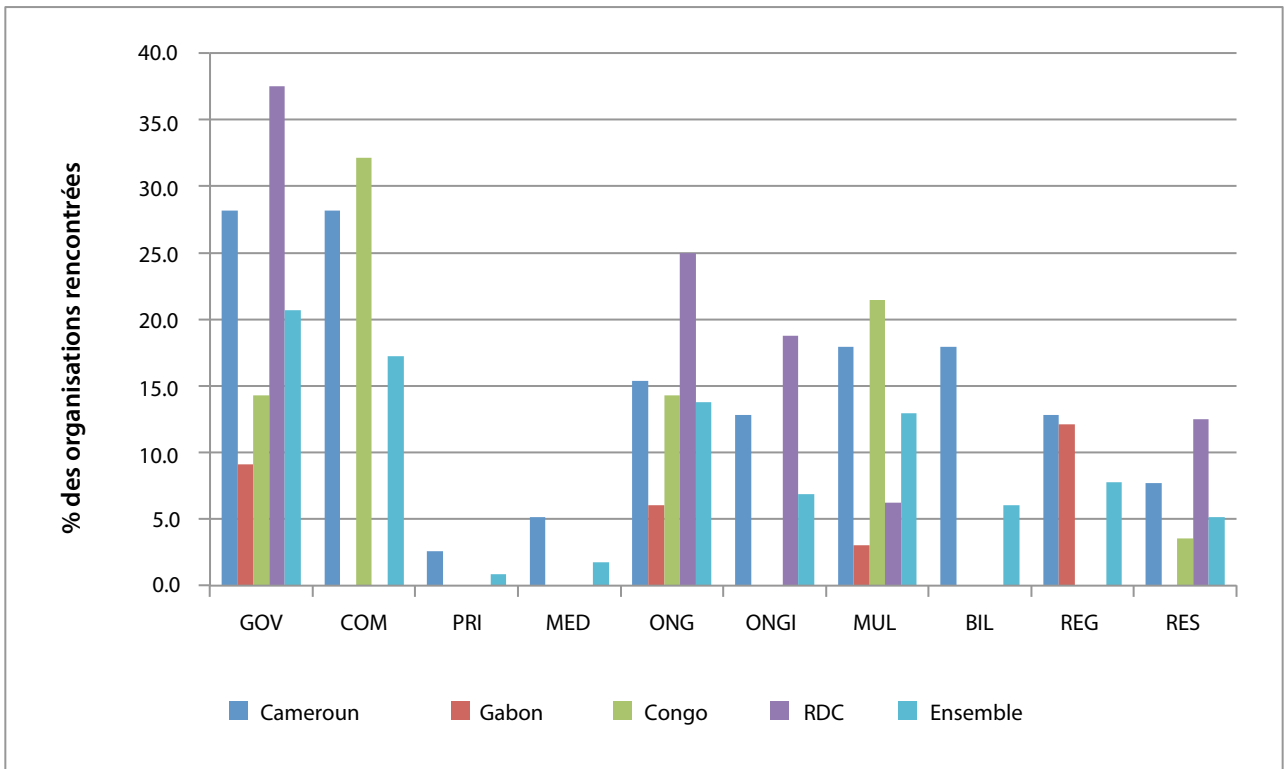


Figure 16. Information sur l'adaptation des communautés

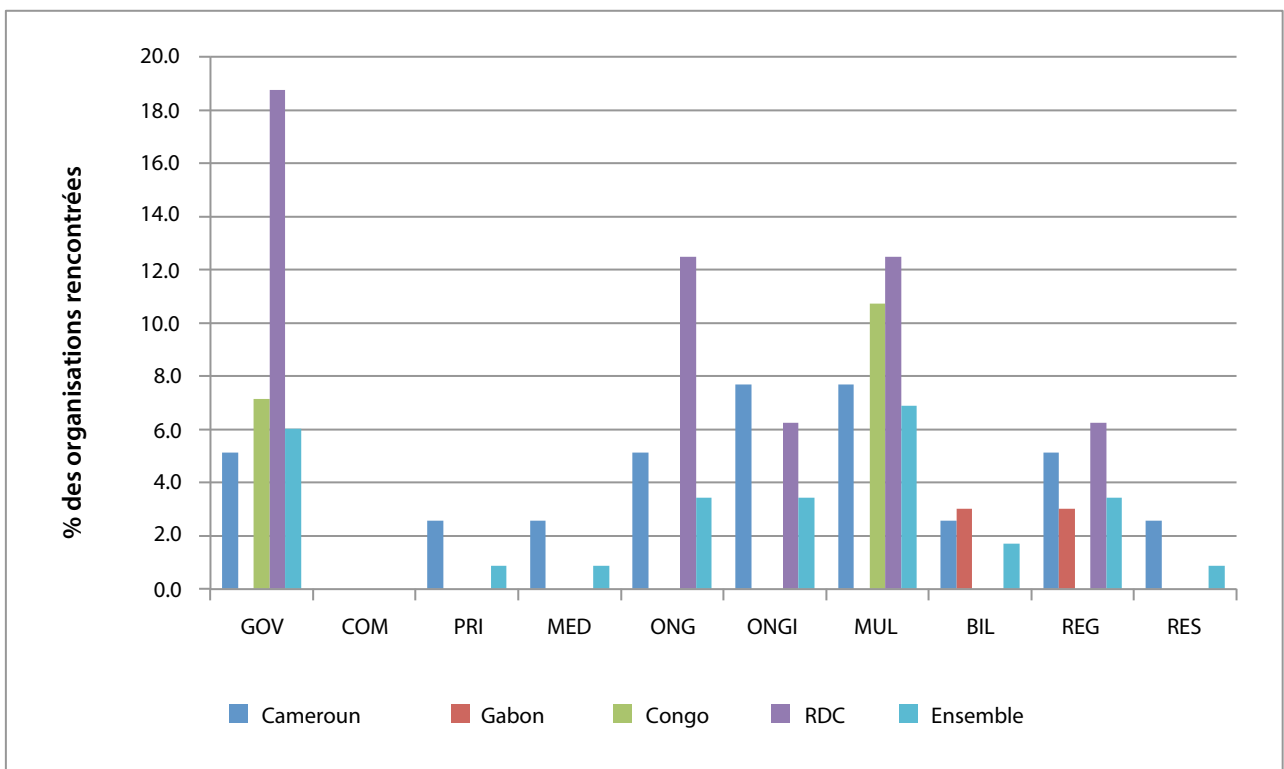


Figure 17. Informations sur le financement de l'adaptation

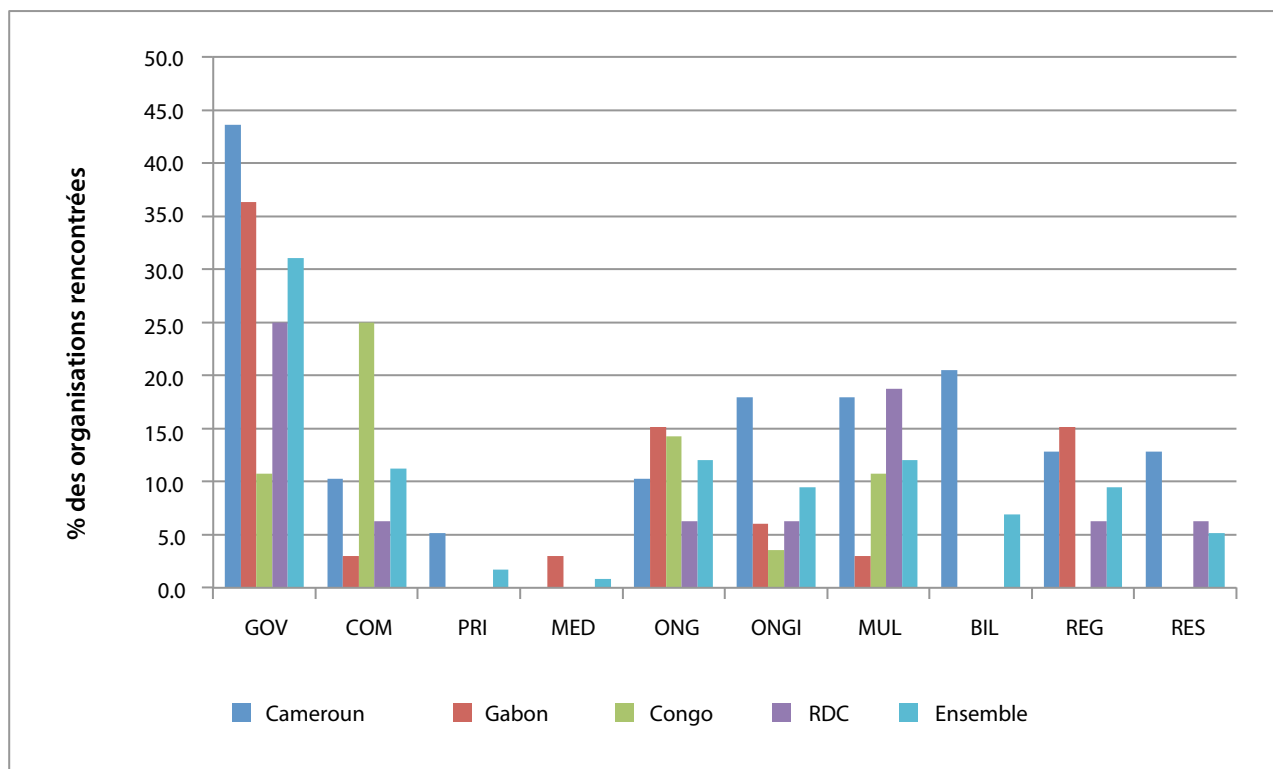


Figure 18. Informations sur l'impact du changement climatique

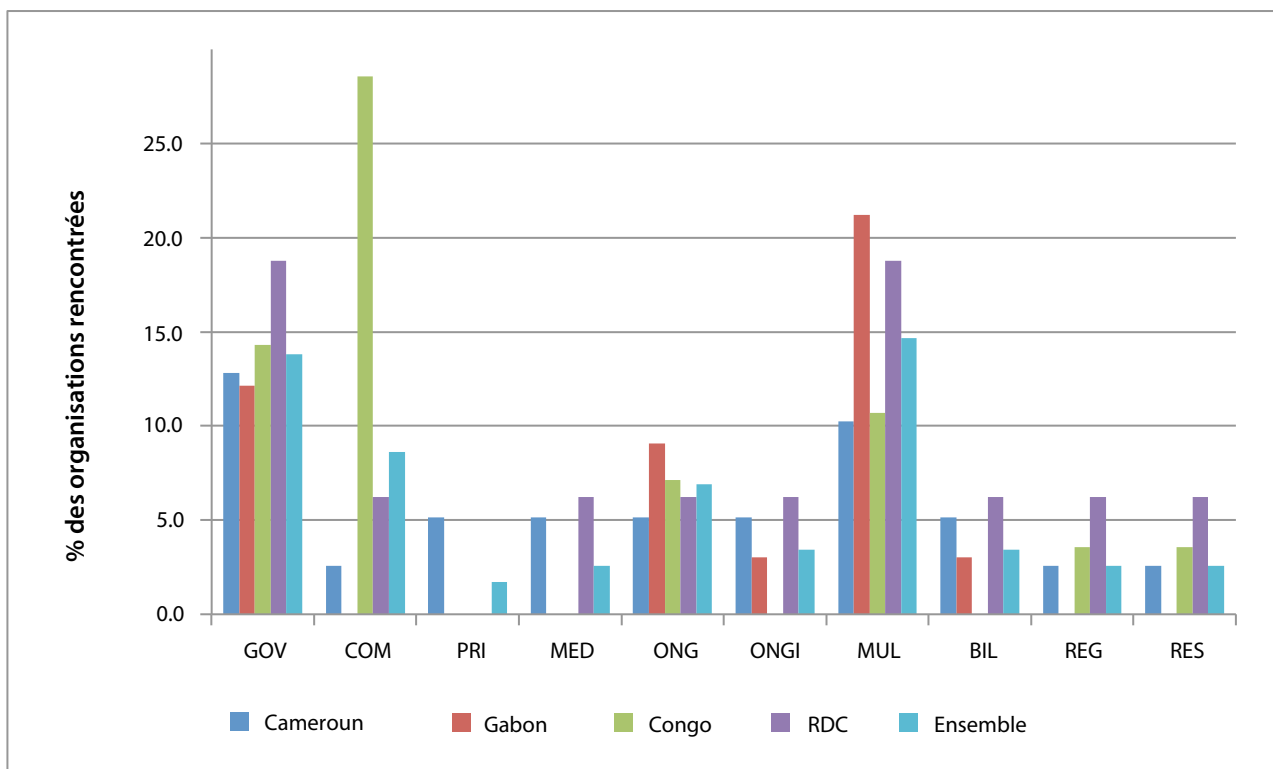


Figure 19. Informations sur la sécurité alimentaire

3.4 Principaux canaux utilisés pour la circulation et le partage d'informations sur la REDD+

Il existe un certain nombre de canaux de circulation et d'échange d'informations, dont les principaux sont les ateliers et séminaires (63 %), les groupes de travail spécialisés (5 %), la télévision (5 %), la radio (6 %), l'internet (10 %), les publications scientifiques (8 %), les journaux écrits (3 %), les échanges personnels (0,2 %).

L'organisation d'ateliers constitue le principal canal de circulation et de partage des informations dans l'ensemble des quatre pays et pour toutes les thématiques considérées (MNV, partage de bénéfice et coût d'opportunité). En effet, plus de 54 % des organisations utilisent les ateliers comme moyen de diffusion des informations sur le MNV, 36 % sur le partage de bénéfice et 26 % sur les coûts d'opportunité. Le Cameroun est le pays où ces réunions sont organisées par un maximum d'organisations ; plus de 74 % d'entre elles utilisent ce canal pour les informations relatives au MNV, alors que ce pourcentage n'atteint que 56 % en RDC, 46 % au Congo et seulement 37,6 % au Gabon. Cette tendance est quasiment identique pour les autres thématiques traitées.

3.5 Principaux canaux utilisés pour la circulation et le partage d'informations sur l'adaptation

Les principaux canaux de partage de l'information sont les mêmes que pour la REDD+. Majoritairement, les informations sur les thématiques de l'adaptation sont partagées à travers les ateliers, avec 41,38 % des organisations utilisant ce canal pour les informations sur la vulnérabilité, 33,62 % sur l'adaptation des écosystèmes, 37,07 % sur l'adaptation des communautés. En dehors des ateliers, les autres canaux sont très peu utilisés, avec des situations quasi similaires dans les quatre pays considérés.

Les canaux employés pour faire circuler les informations, tant sur l'impact du changement climatique et le financement de l'adaptation que sur la sécurité alimentaire, sont les mêmes. Les ateliers semblent aussi utilisés par la majorité des organisations comme le canal principal de circulation des informations. En effet, dans l'ensemble, 44,83 %, 11,21 % et 28,45 % des organisations utilisent ces rencontres pour faire circuler des informations respectivement sur l'impact du changement climatique, le financement de l'adaptation et la sécurité alimentaire.

4 Discussion

4.1 État de lieux des interventions

4.1.1 Les interventions sur la REDD+

La situation actuelle dans les quatre pays faisant l'objet de l'étude permet de comprendre que le champ des informations et des connaissances sur la REDD+ est dominé par les concepts liés au MNV, au partage des bénéfices, aux sauvegardes environnementales et sociales, alors que les questions de CLIP et de financement de la REDD+ paraissent secondaires. Dans certains cas, comme celui du Gabon, le débat sur ces questions est d'ailleurs limité par les directives dictées par les autorités gouvernementales.

Les MRV ont été définis par la CCNUCC et un certain nombre d'auteurs comme une étape majeure dans la mise sur pied d'une stratégie nationale de REDD+ (Angelsen 2008 ; Angelsen *et al.* 2012). L'approbation des RPP du Cameroun, du Congo et de la RDC prouve que ces pays ont élaboré et appliqué la plupart des procédures, règles et pratiques du mécanisme de REDD+ et que le concept du MNV y est en réalité plus approfondi que les autres concepts, probablement grâce au développement des politiques générales de gestion forestière antérieures à la REDD+. Toutefois, l'une des plus grandes difficultés concernant la mesure du carbone forestier est celle rencontrée pour accéder et exploiter les images satellite. Au Cameroun, par exemple, le calcul se fait grâce à l'utilisation des équations allométriques, alors qu'au Congo, bien que les images satellites soient disponibles grâce aux partenaires, il reste encore très difficile de les interpréter du fait du manque d'expertise locale. Aujourd'hui, grâce aux images satellites (images SPOT 4 et 5 de ASTRUIM), fournies par l'AFD dans les quatre pays, les évaluations des stocks de carbone seront désormais réalisées avec les deux méthodologies des inventaires de biomasse et du traitement des images satellites. Toutefois, d'énormes efforts sont en train d'être consentis par les instituts de recherche et de formation pour le renforcement des capacités locales, avec l'appui des partenaires au développement. Les ONG internationales et les acteurs privés jouent également un rôle important dans la formation des communautés sur la valeur marchande du carbone et la MNV participative.

La question du partage des bénéfices reste très peu abordée par les différentes organisations. Parmi celles-ci, très peu échangent sur ce sujet avec les communautés locales, bien qu'elles soient les premières concernées, si les financements deviennent disponibles. Même l'État n'est pas suffisamment sensibilisé sur le partage des bénéfices pour pouvoir assurer de manière efficace et effective la coordination nationale REDD+. Par rapport aux garanties de la REDD+, seuls les partenaires financiers et techniques internationaux s'y intéressent, mais laissent très peu d'informations au niveau national, surtout au sein des États et des instituts nationaux de recherche. Dans le cas du Cameroun par exemple, Cerutti *et al.* (2008) soulignent que, même si 60 % des forêts considérées comptaient sur les plans de gestion approuvés, il n'en demeure pas moins que les garanties environnementales ne sont pas mises en œuvre. En outre, il existe des preuves d'impacts sociaux négatifs des projets de développement dans les zones forestières au Cameroun (Pegg 2006). L'accroissement des informations disponibles sur les garanties environnementales et sociales pourrait avoir un impact positif sur la mise en œuvre des projets REDD+.

Le consentement libre informé préalable (CLIP) est un concept qui suscite très peu d'intérêt dans les quatre pays d'étude, aussi bien auprès des gouvernements que des instituts nationaux de recherche. Au Cameroun, par exemple, un intervenant a fait remarquer que « les arbres appartiennent au gouvernement et non aux communautés locales [...] vous ne pouvez pas demander à un Pygmée de donner son consentement ». Au Congo, les normes du CLIP ont en général été largement utilisées dans les secteurs miniers et forestiers (Mahanty & McDermott 2013), mais sans continuité dans le cadre spécifique du processus de la REDD+. Il n'existe pas de débat général sur le rôle des gouvernements, des ONG, des institutions financières et des acteurs commerciaux qui peuvent initier et conduire des actions de CLIP afin d'aboutir à plus d'équité sociale (Mahanty & McDermott 2013). Seules quelques ONG nationales et internationales plaident pour les droits des communautés locales sur le foncier et sur les ressources naturelles et acceptent de fournir des informations, avec l'appui des organisations internationales.

La question du financement de la REDD n'est pas non plus très débattue aux niveaux nationaux. Cela peut s'expliquer par le manque d'informations au niveau international. En effet, depuis 1995 (CCNUCC 1995), la communauté internationale a fourni des efforts considérables pour mettre sur pied des mécanismes financiers, mais ceux-ci ne cessent d'évoluer au fil des années (CCNUCC 1997 ; CCNUCC 2001 ; CCNUCC 2008). Cependant, en raison des exigences très détaillées, telles que la transparence et la reddition de comptes, de nombreux acteurs nationaux ne sont pas encore en mesure d'y participer pleinement. Au Congo, par exemple, aucune des organisations rencontrées n'a mentionné une implication quelconque dans les questions de financement de la REDD+.

Dans l'ensemble, il ressort de notre étude que les communautés locales reçoivent la plupart des informations relatives à la REDD+ des organismes de recherche. Toutefois, le rôle marginal des États, qui sont par ailleurs des acteurs centraux dans la production des informations relatives à la REDD+, est un point qui requiert une attention particulière.

4.1.2 Les interventions sur l'adaptation

Dans le cadre de la CCNUCC, l'adaptation au changement climatique tourne autour des procédures et des pratiques liées aux impacts et à la vulnérabilité au changement climatique, l'adaptation des écosystèmes, l'adaptation des peuples et le financement de l'adaptation dans le contexte de la recherche, du renforcement des capacités et de la diffusion, ainsi que le transfert de technologie (Schipper 2006).

En général, les informations sur la vulnérabilité au changement climatique sont surtout disponibles au sein des organisations nationales et internationales de recherche et auprès des agences des Nations unies, alors que les acteurs étatiques sont moins informés. Cette situation s'explique par les grands moyens financiers et techniques dont disposent ces acteurs, face au manque de moyens, à la faiblesse de la coordination des efforts fournis par les structures étatiques concernées et à la rareté des données climatiques au niveau des États. Seul le Congo, à travers les unités de recherche de son ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, avec le soutien du Programme d'adaptation en Afrique, a effectué des recherches sur l'évaluation de la variabilité climatique, des risques et des catastrophes à travers tout le pays. Ces études ont

donné lieu à la production de cartes de vulnérabilités du pays : les secteurs sensibles au climat, comme l'agriculture, la santé, l'élevage, l'eau, y ont reçu une attention particulière. Au Cameroun, un travail similaire a été fait par la GIZ, en collaboration avec l'université de Wageningen et le Centre du service climatique allemand (Climate Service Center of Germany). Dans les autres pays, ces informations sont généralement limitées à des aires géographiques particulières. Au Gabon par exemple, les efforts sont concentrés sur la zone côtière, avec une attention particulière portée à l'île de Mandji. Concernant le partage des informations, en dehors des centres de documentations créés par certaines organisations où les informations peuvent être consultées, la plupart des organisations sont loin de toujours partager le fruit de leurs multiples recherches avec les populations, ce qui explique une compréhension limitée des questions d'adaptation parmi celles-ci. Quand bien même ces informations sont publiées, dans la plupart des cas, elles ne sont accessibles qu'aux experts.

Les projets d'adaptation en cours dans les divers pays sont rares et se situent pour la plupart dans le cadre global des projets de développement et de lutte contre la pauvreté. Ce constat renforce donc l'hypothèse selon laquelle le projet d'adaptation au changement climatique est inséparable de celui du développement.

Les mécanismes développés par la CCNUCC pour le financement de l'adaptation ne sont encore, pour le moment, utilisés que dans le cadre de projets pilote. Tous les pays ont déjà soumis des communications nationales dans lesquelles ils expriment leurs besoins en termes de financements et de renforcement des capacités, mais le manque de structures de coordination pouvant assurer une gestion transparente des fonds empêche encore souvent leur déblocage par la communauté internationale.

4.2 Canaux d'échange et gestion de l'information sur la REDD+ et l'adaptation

4.2.1 Canaux d'échange de l'information sur la REDD+ et l'adaptation

En Afrique centrale, les échanges d'informations sur le changement climatique se font à travers des canaux multiples, comme des séminaires et des ateliers, des sessions de travail, la télévision, la radio, l'internet, les réunions techniques, les rapports, les

pamphlets, les notes politiques, les visites de terrain et les revues scientifiques (Enkari 2011). Cependant, la pertinence d'un canal ne saurait être évaluée sans que soit également considérée son adéquation avec les conditions et les attentes des acteurs visés par les messages.

Dans les pays d'étude, les ateliers et les séminaires constituent les principaux canaux d'échange d'informations et de connaissances en matière de REDD+ et d'adaptation (Gouvernement de la République du Congo 2011). Cette prédominance peut s'expliquer par un besoin de rencontre physique entre les différents acteurs, qui jugent essentiel de traiter de ces questions de vive voix, ou encore par des intérêts financiers liés à l'existence de vastes financements disponibles pour ce type de rencontres. Cependant, ces réunions ne jouent pas toujours un rôle positif pour le suivi des informations et des connaissances dans l'espace et dans le temps. La volatilité de l'information est ici liée au mode verbal de transmission et au fait que les organisations n'envoient pas toujours les mêmes personnes aux différentes rencontres. De plus, il est important de relever que ce canal d'informations est assez inadapté et demeure inaccessible pour les communautés qui sont pourtant des acteurs clés, tant dans les processus de la REDD+ que dans l'adaptation au changement climatique.

Outre les ateliers et séminaires, un autre outil largement utilisé est l'internet. Seulement, tout comme les premiers, celui-ci n'est pas accessible au grand nombre. En effet, non seulement son utilisation demande une certaine maîtrise de la technologie, mais aussi et surtout, il est onéreux ; il n'est pas largement répandu et n'est pas non plus très utilisé par les populations et les communautés locales à des fins d'information et de recherche. Son utilisation réduit largement la circulation des informations et la limite seulement aux organisations, tant internationales que nationales dans certains cas, ainsi qu'aux autorités gouvernementales. Il en est de même des publications scientifiques dont l'utilisation est de loin la plus bénéfique au sein des organisations de recherche même, non seulement du fait de la technique du langage employé, mais aussi et surtout à cause de leur non-vulgarisation en dehors des sphères de la recherche scientifique. Toutefois, les autres canaux comme la radio, la télévision, la presse écrite, l'affichage et les campagnes de sensibilisation par l'image et les assemblées participatives, bien qu'ils soient, dans une certaine mesure, plus accessibles que les autres médias, connaissent aussi une utilisation

fort limitée. Cette tendance laisse croire que les préoccupations et les intérêts des communautés locales en termes de besoins d'informations et de connaissances relatives à la REDD+ et à l'adaptation ne sont pas pris en compte d'une manière considérable, puisque l'utilisation des canaux les plus appropriés dans leur situation n'est pas systématique.

Un autre cas digne d'interrogations reste le silence des organisations rencontrées quant à l'utilisation des notes politiques (*Policy Briefs*) comme moyen de circulation de l'information, notamment en direction des décideurs. En effet, ce canal d'information est d'une grande utilité, en ce sens qu'il rend les informations issues de la recherche plus accessibles aux décideurs, de par sa brièveté, son langage simplifié et ses orientations pratiques. Cette remarque est d'autant plus importante qu'en matière de REDD+ et d'adaptation, l'État et les communautés locales devraient être au centre du processus d'échange d'informations : l'État, car c'est lui qui régule les activités de développement, de suivi et d'application des politiques sectorielles (Burton et Mustelin 2013), et les communautés locales, parce qu'elles sont les principales bénéficiaires des actions à mener et que leur adhésion aux projets représente l'un des gages essentiels de réussite de ces derniers.

4.2.2 Gestion des informations sur la REDD+ et l'adaptation

Dans les pays étudiés, les informations et les connaissances générées par les organisations internationales et les instituts de recherche, au sujet de la REDD+ et de l'adaptation, sont plus ou moins disponibles, mais leur circulation et leur partage restent problématiques. Par exemple, au Gabon, la communication en matière de REDD+ et d'adaptation relève de la présidence de la République, notamment à travers le Conseil national climat (Gouvernement de la République gabonaise 2012). Créé depuis 2010, cet organe détient le monopole de la communication en matière de changement climatique et de REDD+. En dehors de cet effort de centralisation, des consignes ont été données aux organismes susceptibles d'émettre ou de gérer des informations sur ces sujets, leur demandant d'attendre les orientations du gouvernement après la sortie du Plan national climat, qui continue toujours à se faire attendre. Une situation similaire est observée au Cameroun, mais pour des raisons différentes. En effet, le gouvernement de ce pays a procédé, en 2009, à la création d'un Observatoire national sur les changements climatiques, par le

décret n° 2009-410 (Gouvernement de la République du Cameroun 2009), qui a eu pour missions de recueillir des données climatiques, de sensibiliser, de renforcer les capacités, de proposer des alternatives, de canaliser les paiements de carbone et de coordonner d'autres observatoires. Malheureusement, depuis sa création, aucun budget ne lui a été alloué et les parties prenantes, réunies au sein de la plateforme sur les changements climatiques présidée par le PNUD, ne cessent de plaider pour sa mise en œuvre. D'autre part, il existe un sous-groupe REDD+ du Cercle de consultation des partenaires du MINFOF / MINEPDED, visant à coordonner le processus national de la REDD+. Cependant, de nombreuses activités ont toujours lieu sans coordination. Cela est probablement lié au fait que de nombreux intervenants ne font pas partie du groupe. Aussi, les points focaux « changement climatique » existant au sein de chaque organisation changent constamment et n'assistent pas toujours de façon régulière aux ateliers, ce qui ne permet pas une optimisation de l'assemblage et du stockage des données au sein des

organisations. Au Congo, la plupart des recherches sont effectuées isolément et avec peu ou pas de coordination. Il est donc difficile de disposer d'une base de données centralisée susceptible de garantir la disponibilité de l'information. Pour ce qui est de la prise de conscience, les ONG nationales et les médias ont été très utiles dans la diffusion d'informations sur les questions théoriques et conceptuelles liées aux différents aspects des impacts du changement climatique et de l'adaptation. Cela est dû au fait que les ONG sont plus proches des populations.

Toutefois, une préoccupation, qui reste de grande importance, est la part marginale accordée aux communautés locales, tant dans la production que dans la gestion des informations sur les questions de REDD+ et d'adaptation. Cependant, ces communautés vivent de fait et expérimentent la réalité au quotidien et sont donc susceptibles d'être une véritable source d'information locale, comme le reconnaît d'ailleurs la CCNUCC.

5 Conclusion et recommandations

5.1 Conclusion

Faire face aux défis que pose le changement climatique est fondamental pour les pays du Bassin du Congo. Seulement, pour répondre de façon effective, efficace et efficiente, tous les acteurs engagés ont besoin d'informations et de connaissances tangibles, tant sur les problématiques de l'adaptation que sur celles de l'atténuation, plus spécifiquement sur le mécanisme de la REDD+ dans le contexte de la sous-région.

Cette étude a permis de constater que la conception de la REDD+ et des stratégies d'adaptation au plan sous-régional dépend des informations et des connaissances sur les règles, les procédures et les pratiques qui sont énoncées ou suivies au niveau international. Concernant la REDD+, ces règles, procédures et pratiques sont essentiellement axées sur la MNV, le partage des bénéfices, le consentement libre informé préalable, les garanties, les coûts d'opportunité et le financement de REDD+. Quant à l'adaptation, les efforts sont focalisés sur les thèmes liés à l'évaluation de la vulnérabilité et aux impacts du changement climatique, à l'adaptation des communautés et des écosystèmes, et au financement de l'adaptation, entre autres.

Par rapport à la circulation des informations relatives à la REDD+ et à l'adaptation au changement climatique dans les pays du Bassin du Congo, les informations sur des thèmes comme le financement et le consentement libre informé préalable circulent de façon très limitée par rapport aux autres thèmes. Parmi ces derniers, les plus abordés sont ceux relatifs d'une part au MNV, bien que ce ne soit pas de façon spécifique dans le cadre de la REDD+, et d'autre part, à la question de la vulnérabilité et des impacts du changement climatique.

Les informations sont davantage disponibles au sein des instituts nationaux et internationaux de recherche et des organisations internationales, qui les font circuler entre eux et les partagent avec les gouvernements et les ONG locales. Cette circulation se fait majoritairement à travers des ateliers et des séminaires, l'internet, des publications scientifiques et, dans une moindre mesure, la télévision et la radio.

La prise en compte des communautés locales, à la fois dans le processus de la construction des connaissances et de la dissémination des résultats, est quasi absente à cause de l'utilisation d'outils de communication inaccessibles et inadaptés par rapport à leurs capacités et à leurs besoins. Ce constat s'applique également aux autorités gouvernementales qui, du fait de leurs capacités financières et techniques limitées, ne sont pas en mesure de participer de façon plus importante à la production des connaissances et des informations relatives à la REDD+ et à l'adaptation. Le manque de structures de coordination ou leur mauvais fonctionnement, dans certains cas, sont également des facteurs déterminants qui expliquent la circulation limitée de l'information dans la sous-région.

5.2 Quelques recommandations

Pour réduire les écarts qui existent entre les informations et les connaissances circulant sur la REDD+ et l'adaptation au niveau international et celles véhiculées dans les pays du Bassin du Congo, il est important de mettre certains mécanismes en place, notamment :

- *la prise en compte des communautés locales dans le processus de construction et d'adaptation des connaissances*, qui s'articule selon deux axes principaux :
 - l'organisation d'assemblées permettant leur participation effective, pour mieux les informer, recueillir leurs expériences, leurs attentes et mieux les intégrer dans l'élaboration des projets de REDD+ et d'adaptation ; ce qui peut tout autant se faire au niveau des chefferies de village qu'au niveau des municipalités ;
 - l'utilisation des moyens de communication et d'un langage adapté aux communautés et à leurs capacités. Le choix des assemblées communautaires devrait être systématisé et, de même, celui de canaux comme la radio et la télévision, devrait être envisagé dans certains cas, en tenant compte du calendrier et des horaires de travail des populations, constituées le plus souvent par des agriculteurs ;
- *le renforcement des capacités des personnels appartenant à des institutions gouvernementales et*

non gouvernementales qui travaillent directement sur les thématiques de la REDD+ et de l'adaptation.

Ce renforcement ne doit pas se limiter à des ateliers et séminaires, mais prendre la forme plus systématique de formations périodiques structurées. En fait, à cause de la volatilité des informations reçues lors des ateliers et du rythme accéléré et changeant des connaissances sur la question climatique en général, il est important que les connaissances des parties prenantes soient constamment remises à niveau. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire que les responsables en charge de ces questions ne soient pas constamment changés ou mutés. Le choix de garder les mêmes responsables pendant une durée raisonnable permet de construire des politiques et de mener des actions suivies, puisque le changement régulier des personnes suppose des périodes d'insertion constantes et ne laisse pas le temps nécessaire pour accomplir un travail en profondeur ;

- *l'utilisation stratégique et contextualisée des canaux de communication.* Le choix des canaux de communication doit tenir compte de l'audience et non pas recourir presque systématiquement à l'utilisation d'ateliers et de séminaires.. Malgré l'importance de ces derniers, il est nécessaire de systématiser l'utilisation de rapports et de notes politiques (*Policy Briefs*) pour les communications avec les décideurs politiques, de la radio, la télévision, d'assemblées communautaires à partir de supports imagés pour le contact avec les communautés, et de publications pour les échanges avec les sphères scientifiques et les autres organisations tant nationales qu'internationales. L'usage de l'outil internet, de la presse écrite et d'autres canaux peut être plus flexible et devrait utiliser un langage accessible au plus grand nombre, du fait de leur capacité à couvrir un spectre d'audiences plus large ;

- *la mise sur pied des structures de centralisation et de gestion des informations et des connaissances sur la REDD+ et l'adaptation.* La multiplicité des acteurs aux niveaux nationaux n'est pas de nature à faciliter la gestion des données disponibles. Il ne s'agit pas ici de la seule création de structures, mais d'une mise sur pied effective, suivie de l'allocation des moyens financiers, humains et techniques nécessaires à leur bon fonctionnement. De telles structures pourront servir à la fois de plateforme de dialogue, de structure de collectes et de construction de bases de données nationales sur la REDD+ et l'adaptation, et aussi assurer un *rôle moteur* dans les tentatives de traduction des données mondiales dans les contextes nationaux. Il est préférable que ces structures de coordination soient indépendantes, avec des missions clairement définies, et non interministérielles, pour éviter les conflits de compétences et le poids des mutations constantes au sein des départements ministériels, mais aussi pour optimiser leur fonctionnement.

Finalement, l'un des objectifs importants à atteindre, et non le moindre, si l'on veut optimiser la circulation des informations sur la REDD+ et l'adaptation et maximiser leur utilisation, reste *l'adaptation des connaissances et des informations globales dans les contextes locaux*. En principe, les données produites au niveau international le sont généralement sur une base mondiale, ce qui nécessite une contextualisation selon les lieux de mise en œuvre. C'est cette mise en contexte qui ouvre la voie de la transformation des directives internationales en politiques nationales et locales. L'information disponible au niveau mondial ne peut circuler au niveau régional et national que si elle est traduite en un langage enraciné et compréhensible, dans chacun de ces contextes, et disséminée à travers des canaux adaptés à chaque destinataire.

6 Documents cités / Sources consultées

6.1 Rapports et publications

- Ackoff R.L., 1989, "From Data to Wisdom," *Journal of Applied Systems Analysis*, 16, pp. 3-9.
- Adger N.W., Arnell N.W., Tompkins E.L., 2005, "Successful Adaptation to Climate Change Across Scales," *Global Environmental Change*, 15, 2, pp. 77-86.
- Alden-Wily L., 2012, *Les droits fonciers au Gabon : faire face au passé et au présent*, Bruxelles & Moreton, FERN.
- Angelsen A., 2008, *Moving Ahead with REDD: Issues, Options and Implications*, Bogor, Indonesia, Center for International Forestry Research (CIFOR).
- Angelsen A., Brockhaus M., Kanninen M., Sills E., Sunderlin W.D., Wertz-Kanounnikoff S., 2009, *Realising REDD+: National Strategy and Policy Options*, Bogor, Indonesia, Center for International Forestry Research (CIFOR).
- Angelsen A., Brockhaus M., Sunderlin W.D., Verchot L.V., 2012, *Analysing REDD+: Challenges and Choices*, Bogor, Indonesia, Center for International Forestry Research (CIFOR).
- Banque mondiale, 2011, *Projet de renforcement des capacités institutionnelles sur les questions REDD+ pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo*. Document de projet Banque mondiale.
- Banque mondiale, 2014, <http://donnees.banquemondiale.org/>
- Bellinger G., Castro D., Mills A., 2004, *Data, Information, Knowledge, and Wisdom*. URL: <http://www.systems-thinking.org/dikw/dikw.htm>
- Brainforest Gabon *et al.*, 2011, *Carbon Markets Will not Deliver for Southern Governments, Forests and People*, 4 p., <http://www.fern.org/carbonmarketswillnotdeliver>.
- BUCREP, 2010, *Rapport de présentation des résultats définitifs du Troisième Recensement général de la population*, Yaoundé, Bureau central des recensements et des études de population (BUCREP).
- Burton P, Mustelin J (2013). *Planning for Climate Change: Is Greater Public Participation the Key to Success? Urban Policy & Research*, pp. 1-17, doi:10.1080/08111146.2013.778196
- Cerutti P.O., Nasi R., Tacconi L., 2008, "Sustainable Forest Management in Cameroon Needs More than Approved Forest Management Plans," *Ecology and Society* 13, 2, p. 36 [online] URL : <http://www.ecologyandsociety.org/vol13/iss2/art36>
- COMIFAC, 2013, *Rapport final de l'Atelier de planification opérationnelle du Projet COMIFAC-FAO relatif aux « Systèmes de surveillance et de MNV nationaux avec une approche régionale pour les pays du Bassin du Congo »*, Libreville – 14-15 mars 2013.
- Demaze M.T., 2007, *La déforestation en Amazonie brésilienne : une rupture apparente entre développement et environnement*, Le Mans, 23 p. http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/30/89/73/PDF/Tsayem_deforestation_Amazonie.pdf.
- Djimbi F., 2013, *Les populations gabonaises face à l'insécurité foncière : étude sur l'impact des plantations agro-industrielles de palmiers à huile et d'hévéa sur les populations du Gabon*, Libreville, Brainforest, 72 p., <http://www.fern.org/fr/les-populations-gabonaises>.
- Downing T.E., Patwardhan A., 2004, *Assessing Vulnerability for Climate Adaptation*. Technical Paper 3, in B. Lim & E. Spanger-Siegfried (eds), *Adaptation Policy Frameworks for Climate Change: Developing Strategies, Policies and Measures*, United Nations Development Programme, Cambridge, Cambridge University Press.
- Enkari G.E., 2011, *Stratégie de communication de Projet PAA, République du Congo – UNDP*.
- Floridi L., 2010, *Information: A Very Short Introduction*, Oxford, Oxford University Press.
- Fonds monétaire international, 2010, *République démocratique du Congo: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSCR)*. Rapport du FMI no 10/328 Washington, D.C., Fonds monétaire international.
- Forest Carbon Partnership Facility. 2010. *Readiness Progress Dashboard*.
- Fussel H.M., 2007, "Vulnerability: A Generally Applicable Conceptual Framework for Climate Change Research," *Global Environmental Change* 17, 2, pp. 155-167.
- Füssel H.-M., Klein R.J.T., 2006, "Climate Change Vulnerability Assessments: an Evolution of Conceptual Thinking," *Climate Change*, 75, 3, pp. 301-329.

- Gapia M., Bele Y., 2012, Adaptation et atténuation en République centrafricaine : acteurs et processus politiques, Bogor, Indonésie, CIFOR, Document de travail 100.
- IPCC, 2001, *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Technical Summary. A Report of the Working Group II of the Intergovernmental Panel of Climate Change*, Geneva, Switzerland, IPCC.
- IUCN [International Union for Conservation of Nature], 2009, *Ecosystem-based Adaptation (EbA). UNFCCC Climate Change Talks*, 28 September–9 October 2009, Bangkok, Thailand.
- Jagger P., Lawlor K., Brockhaus M., Gebara M.F., Sonwa D.J., Resosudarmo I.A.P., 2012, “REDD+ Safeguards in National Policy Discourse and Pilot Projects,” in Arid Angelsen et al., *Analysing REDD+. Challenges and Choices* Bogor, Indonesia, CIFOR, p. 301-316, <http://www.cifor.org/library/3805/analysing-redd-challenges-and-choices/>.
- Kant P., Chaliha S., Wu S., 2011, *REDD Safeguards of Cancun*, New Delhi, Institute of Green Economy.
- Kanninen M., 2007, *Do Trees Grow on Money?: The Implications of Deforestation Research for Policies to Promote REDD*, Bogor, Indonesia, CIFOR.
- Khan M.R., Roberts J.T., 2013, “Adaptation and International Climate Policy,” *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, 4, pp. 171-189.
- Mahanty S., Mcdermott C.L., 2013, “How Does ‘Free, Prior and Informed Consent (FPIC)’ Impact Social Equity? Lessons from Mining and Forestry and their Implications for REDD+,” *Land Use Policy*, 35, pp. 406-416.
- McCarthy J., Canziani F., Leary A., Dokken J., White S. (eds.), 2001, *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Cambridge, Cambridge University Press
- Megevand C., 2013, *Dynamiques de déforestation dans le Bassin du Congo : réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*, Washington, DC, Banque mondiale.
- Moore F.C., 2012, *Negotiating Adaptation: Norm Selection and Hybridization in NCI* (2001), First National Communication of the Republic of Congo to the UNFCCC.
- Moore F.C., 2012. Negotiating Adaptation: Norm Selection and Hybridization in International Climate Negotiations; *Global Environmental Politics*, 12, pp. 30-48.
- Murphy D. 2011. Safeguards and Multiple Benefits in a REDD+ Mechanism, Winnipeg, Manitoba, Canada, International Institute for Sustainable Development (IISD), [online] URL: <http://www.iiisd.org/>
- Neil Adger W, Arnell NW and Tompkins EL (2005). “Successful Adaptation to Climate Change Across Scales,” *Global Environmental Change*, 15, 2: 77-86.
- Nguema J., Pavageau C., 2012, *Adaptation et atténuation en Guinée équatoriale : acteurs et processus politiques*, Bogor, Indonésie, CIFOR, Document de travail 98.
- Nyare Essima N., Milendji ép Ntougou C.M., 2010, *Analyse du cadre législatif et réglementaire du secteur forestier au Gabon*, Libreville, Brainforest.
- Panzou B.L., 2013, Présentation du projet de renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure adaptation en zone côtière au Gabon. Projet AAP Gabon.
- Paz-Rivera Clea, UN-REDD Secrétariat, 2011, “REDD+ Negotiations and Key Milestones from Cancun to Durban,” Geneva, 9 May 2011, www.un-redd.org
- Pegg S., 2006, “Mining and Poverty Reduction: Transforming Rhetoric into Reality,” *Journal of Cleaner Production*, 14, 3, pp. 376-387.
- Pistorius T., 2012, “From RED to REDD+: The Evolution of a Forest-based Mitigation Approach for Developing Countries,” *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 4, 6, pp. 638-645.
- Pongui B.S., Kenfack C.E., 2012, *Adaptation et atténuation en République du Congo : acteurs et processus politiques*, Bogor, Indonésie, CIFOR, Document de travail 99.
- Rainforest Foundation UK, 2013, *Planter pour détruire ? L'expansion de la culture intensive du palmier à huile dans le Bassin du Congo et ses impacts potentiels sur les forêts et les populations*, London, Rainforest Foundation.
- Schipper E.L.F., 2006, “Conceptual History of Adaptation in the UNFCCC Process,” *Review of European Community & International Environmental Law*, 15, pp. 82-92.
- Smit B., Burton I., Klein R., Wandel J., 2000, “An Anatomy of Adaptation to Climate Change and Variability,” *Climatic Change* 45, pp. 223-251.
- Somorin O.A. Peach Brown H.C., Visseren-Hamakers I.J., Sonwa D.J., Arts B., Nkem J., 2011, “The Congo Basin Forests in a Changing Climate: Policy Discourses on Adaptation and Mitigation (REDD+),” *Global Environmental Change* (2011), 11 p., doi :10.1016/j.gloenvcha.2011.08.001.
- Tiani A.M., Bele M.Y., Sonwa D.J., 2014, “What Are we Talking About? The State of Perceptions

- and Knowledge on REDD+ and Adaptation to Climate Change in Central Africa,” *Climate and Development*, 12 p., DOI: 10.1080/17565529.2014.953901.
- Turner B.L., Kasperson Roger E., Matson Pamela A., McCarthy James J., Corell Robert W., Christensen Lindsey, Eckley Noelle, Kasperson Jeanne X., Luers Amy, Martello Marybeth L., Polsky Colin, Pulsipher Alexander, Schillerb, 2003 Andrew, “A Framework for Vulnerability Analysis in Sustainability Science.” *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 100, 14, pp. 8074–8079.
- UN-REDD, 2013, Guidelines on Free, Prior and Informed Consent, UN-REDD+, UNDP, FAO, 60 p. http://www.un-redd.org/Launch_of_FPIC_Guidlines/tabid/105976/Default.aspx
- Vigo R., 2012, “Complexity over Uncertainty in Generalized Representational Information Theory (GRIT): A Structure-Sensitive General Theory of Information,” *Information*, 4, pp. 1-30.
- Visseren-Hamakers I.J., McDermott C., Vijge M.J., Cashore B., 2012, “Trade-offs, Co-benefits and Safeguards: Current Debates on the Breadth of REDD+,” *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 4, 6, pp. 646-653.
- Wasseige C. de, Devers D., de Marcken P., Eba’a Atyi R., Nasi R., Mayaux P., 2009, *Les forêts du Bassin du Congo – État des forêts 2008*. Luxembourg, Office des publications de l’Union européenne, 426 p. ISBN 978-92-79-132 11-7, doi: 10.2788 /32456.
- Wasseige C. de, de Marcken P., Bayol N., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P., Eba’a Atyi R., 2012, *Les forêts du Bassin du Congo – État des forêts 2010*, Luxembourg, Office des publications de l’Union européenne, 276 p. ISBN: 978-92-79-22717-2 doi:10.2788/48830
- Wertz-Kanounnikoff S., 2009, *Realising REDD+: National Strategy and Policy*, Bogor, Indonesia, CIFOR.
- Wunder S., 2003, *Quand le syndrome néerlandais rencontre la French Connection : pétrole, macroéconomie et forêts au Gabon*, Bogor, Indonesia, CIFOR.
- Young O.R., 2002, *The Institutional Dimensions of Environmental Change: Fit, Interplay*, Cambridge, MIT Press.
- ## 6.2 Documents juridiques et politiques
- ### 6.2.1 Documents internationaux (CCNUCC)
- Assemblée générale des Nations unies, 1992, *Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*. Sommet de la Terre, Rio de Janeiro, Brésil, Nations unies (FCCC/INFORMAL/84/Rev.1) http://unfccc.int/files/essential_background/convention/background/application/pdf/convention_text_with_annexes_french_for_posting.pdf.
- CCNUCC, 1995, *Décision 11/CP.1- Directives initiales concernant les politiques, les priorités de programme et les critères d’agrément applicables à l’entité ou aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier*, 10^e séance plénière, Berlin, Allemagne, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 35-40. (FCCC/CP/1995/7/Add.1, 7 avril 1995) <http://unfccc.int/resource/docs/french/cop1/g9561656.pdf>.
- CCNUCC, 1997, *Décision 01/CP.3 – Adoption du Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, 12^e séance plénière, Bonn, Allemagne, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 4-29. (FCCC/CP/1997/7/Add.1, 11 décembre 1997) <http://unfccc.int/resource/docs/french/cop3/g9860816.pdf>.
- CCNUCC, 2000, *Décision 01/CP.6 – Mise en œuvre du Plan d’action de Buenos Aires*, 9^e séance plénière, La Hague, Pays-Bas, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 3-4. (FCCC/CP/2000/5/Add.2, 25 novembre 2000) <http://unfccc.int/resource/docs/french/cop6/cp0605a02f.pdf>.
- CCNUCC, 2001, *Décision 05/CP.7 – Application des paragraphes 8 et 9 de l’article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphes 3 de l’article 2 et 14 de l’article 3 du Protocole de Kyoto)*, 8^e séance plénière, Marrakech, Maroc, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 34-42. (FCCC/CP/2001/13/Add.1, 10 novembre 2001) <http://unfccc.int/resource/docs/french/cop7/cp713a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2001, *Décision 7/CP.7 – Financement au titre de la Convention*, 8^e séance plénière, Marrakech, Maroc, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 46-48. (FCCC/CP/2001/13/Add.1, 10 novembre 2001) <http://unfccc.int/resource/docs/french/cop7/cp713a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2001, *Décision 10/CP.7 – Financement au titre du Protocole de Kyoto*, 8^e séance plénière, Marrakech, Maroc, Secrétariat des Nations unies

- pour le changement climatique. 54-55. (FCCC/CP/2001/13/Add.1, 10 novembre 2001) <http://unfccc.int/resource/docs/french/cop7/cp713a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2004). *Décision 01/CP.10 – Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte*, 6^e séance plénière, Buenos Aires, Argentine, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 2-7. (FCCC/CP/2004/10/Add.1, 17–18 décembre 2004) <http://unfccc.int/resource/docs/french/cop10/cp1010a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2005, *Rapport de la trente-troisième session de l'organe subsidiaire du conseil scientifique et technologique, tenue à Montréal du 28 novembre au 6 décembre 2005. Point 5 de l'ordre du jour : questions méthodologiques relevant de la convention*, SBSTA23, Montréal, Canada, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 31-47. (FCCC/SBSTA/2005/10, 1^{er} mars 2006) <http://unfccc.int/resource/docs/2005/sbsta/fre/10f.pdf>.
- CCNUCC, 2006, *Rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Nairobi du 6 au 14 novembre 2006. Point 3 de l'ordre du jour – Programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements*, Conférence de Nairobi sur le changement climatique – SBSTA 25, Nairobi, Kenya, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 5-14. (FCCC/SBSTA/2006/11, 6 à 14 novembre 2006) <http://unfccc.int/resource/docs/2006/sbsta/fre/11f.pdf>.
- CCNUCC, 2007, *Décision 01/CP.13 – Plan d'action de Bali*, 8^e séance plénière, Bali, Indonésie, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 3-6. (FCCC/CP/2007/6/Add.1*, 14–15 décembre 2007) <http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/fre/06a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2007, *Décision 02/CP.13 – Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement : démarches incitatives*, 8^e séance plénière, Bali, Indonésie, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 8-10. (FCCC/CP/2007/6/Add.1*, 14–15 décembre 2007) <http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/fre/06a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2008, *Rapport de la quatorzième session de la Conférence des Parties tenue à Poznan du 1^{er} au 12 décembre 2008. Additif. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa quatorzième session – Décisions adoptées par la Conférence des Parties, 7^e séance plénière Poznań, Pologne, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 1-18. (FCCC/CP/2008/7/Add.1, 12 décembre 2008) <http://unfccc.int/resource/docs/2008/cop14/fre/07a01f.pdf>.*
- CCNUCC, 2009, *Décision 04/CP.15 – Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement*. 9^e séance plénière Copenhague, Danemark, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 12-14. (FCCC/CP/2009/11/Add.1, 18–19 décembre 2009) <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/11a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2010, *Décision 01/CP.16 – Les accords de Cancún : résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention*, 9^e séance plénière Cancun, Mexique, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 2-34. (FCCC/CP/2010/7/Add.1, 10–11 décembre 2010) <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2011, *Décision 02/CP.17 – Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention*, 10^e séance plénière, Durban, Afrique du Sud, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. (FCCC/CP/2011/9/Add.1, 11 décembre 2011) <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/fre/09a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2011, *Décision 05/CP.17 – Plans nationaux d'adaptation*, 10^e séance plénière Durban, Afrique du Sud, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. 97-93. (FCCC/CP/2011/9/Add.1, 11 décembre 2011) <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/fre/09a01f.pdf>.
- CCNUCC, 2011, *Décision 06/CP.17 – Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements*, 10^e séance plénière, Durban, Afrique du Sud, Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique. (FCCC/CP/2011/9/Add.2, 9 décembre 2011) <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/fre/09a02f.pdf>.

6.2.2 Documents nationaux

- Gouvernement de la République du Congo
– Ministère de l'industrie minière et de l'environnement, 2001, *Communication nationale initiale*, Brazaville, République du Congo, Ministère de l'industrie minière et de l'environnement, 74 p.
- Gouvernement de la République du Congo – Ministère du développement durable et de l'environnement, 2009, *Seconde communication nationale de la République du Congo à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*, Brazaville, République du Congo, Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, 190 p.
- Gouvernement de la République du Congo, 201, *Readiness Preparatory Proposal Validated by the FCPF* République du Congo, Government of the Republic of Congo, <http://unfccc.int/resource/docs/natc/connc2.pdf>.
- Gouvernement de la République gabonaise – Conseil national Climat, 2012, *Plan national Climat Gabon (Draft)*. Gabon.
- Gouvernement de la République gabonaise – Ministère chargé des relations avec le parlement, de l'intégration régionale, du NEPAD, chargé des droits de l'homme, 2010, *Décret n° 0122/PR/MRPICIRNDH portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national sur les changements climatiques*, Gabon, Gouvernement de la République gabonaise.
- Gouvernement de la République gabonaise – Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, 2008, *The Forest Carbon Partnership Facility (FCPF): Readiness Plan Idea Note (R-PIN)*, Gabon, Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature.
- Gouvernement de la République gabonaise – Ministère de l'habitat, de l'écologie et du développement durable, 2011, *Seconde Communication nationale du Gabon sur les changements climatiques*, Gabon, Direction générale de l'environnement.
- Gouvernement de la République gabonaise – Présidence, 2013, *Projet de loi d'orientation relative au développement durable en République gabonaise*, Gabon, Gouvernement de la République gabonaise.
- Gouvernement de la République gabonaise – Présidence, 1993, *Loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement (code de l'environnement)*, Gabon, Gouvernement de la République gabonaise.
- Gouvernement de la République gabonaise – Présidence, 2001, *Loi n° 16/2001 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise*, Gabon, Gouvernement de la République gabonaise.
- Gouvernement de la République gabonaise – Présidence, 2012, *Plan stratégique Gabon émergent : Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*, Gabon, Gouvernement de la République gabonaise.
- Gouvernement de la République du Cameroun – Ministère des eaux et forêts, 2013, *Arrêté n° 018/MEF/SG/DGF/DFC fixant les procédures d'attribution et de gestion des forêts communautaires*, Yaoundé, Cameroun, Gouvernement de la République du Cameroun, Ministère des eaux et forêts, direction des forêts communautaires.
- Gouvernement de la République du Cameroun, 1994, *Loi n° 94-01 du 20 janvier 1994, portant régime des forêts, de la faune et de la pêche*, Yaoundé, Cameroun, Gouvernement de la République du Cameroun.
- Gouvernement de la République du Cameroun, 1999, *Ordonnance n° 99/001 du 31 août 1999 complétant certaines dispositions de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche*, Yaoundé, Cameroun, Gouvernement de la République du Cameroun.
- Gouvernement de la République du Cameroun, 2009, *Décret n° 2009-410, portant création d'un Observatoire national sur les changements climatiques*, Yaoundé, Cameroun, Gouvernement de la République du Cameroun.
- Gouvernement de la République du Cameroun, 2010, *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, Document de travail, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire*, Yaoundé, Cameroun, Gouvernement de la République du Cameroun.
- Gouvernement de la République du Cameroun, 2013, *Readiness Preparatory Proposal*, Yaoundé, Cameroun, Gouvernement de la République du Cameroun.

Annexe

Liste des organisations rencontrées

Raison sociale des organisations du siège	Sigle	Ville
Action pour l'environnement et la solidarité internationale	AESI	Brazzaville
Afrique Environnement Plus	AEP	Brazzaville
Agence française de développement	AFD	Brazzaville
Association congolaise des minoritaires	ACMEA	Brazzaville
Association de défense et de promotion des populations autochtones	ADPPA	Brazzaville
Cadre de concertation d'organisation dans le processus REDD+	CACO REE	Brazzaville
Centre de recherche sur les tropiques humides	CRTH	Brazzaville
Comptoir juridique Junior	CJJ	Brazzaville
Congo "Environnement et développement"	CEDEV	Brazzaville
Coopération d'urgence et de développement	CUDEV	Brazzaville
Ecole nationale supérieure d'agronomie et de foresterie	ENSAF	Brazzaville
Environnement - développement des initiatives communes	EDIC	Brazzaville
Espace créateur Moringa		Brazzaville
Food and Agriculture Organization	FAO	Brazzaville
Groupe pour l'étude et la conservation de la biodiversité pour le développement	GEOCOVID	
International Partnership for Human Development	IPHD	Brazzaville
Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	MRSIT	Brazzaville
Ministère de l'agriculture et de l'élevage	MAE	Brazzaville
Ministère de l'économie forestière et du développement	MEFDD	Brazzaville
Ministère du tourisme et de l'environnement	MTE	Brazzaville
Observatoire congolais des droits de l'homme	OCDH	Brazzaville
Programme des Nations unies pour le développement	PNUD	Brazzaville
Réseau des journalistes africains de l'environnement	ANEJ	Brazzaville
Réseau national des peuples autochtones du Congo	RENAPAC	Brazzaville
Union européenne	UE	Brazzaville
Université libre du Congo	ULC	Brazzaville
Université Marien Ngouabi	UMNG	Brazzaville
Wildlife Conservation Society - Congo	WCS	Brazzaville
University of Buea	UB	Buea
Groupe d'initiative commune des planteurs et pêcheurs	GIC PPC	Douala
S2 services	S2 Service	Douala
Université de Dschang	UDS	Dschang
Cameroon Wildlife Conservation Society	CWCS	Edéa
Cameroon Écologie	CAMECO	Edea
Banque mondiale	WB/ BM	Kinshasa
CARPE - RDC	CARPE	Kinshasa
GIZ- Programme Biodiversité	GIZ	Kinshasa

Raison sociale des organisations du siège	Sigle	Ville
Coordination nationale REDD+	CN-REDD+	Kinshasa
Direction du développement durable / Coordination du processus NAMA	DDD/NAMA	Kinshasa
Direction du développement durable	DDD	Kinshasa
Environnement - Ressources naturelles et développement	ERND	Kinshasa
Forest People Program	FPP	Kinshasa
Groupe de travail sur le climat et la REDD+	GTCR	Kinshasa
Institut national pour l'étude et la recherche agricole	INERA	Kinshasa
MNV (Mesure notification et vérification) - FAO	FAO	Kinshasa
Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale	OSFAC	Kinshasa
Programme des Nations unies pour le développement	PNUD	Kinshasa
Stichting Nederlandse Vrijwilligers RD Congo (Organisation néerlandaise pour le développement)	SNV	Kinshasa
Union internationale pour la conservation de la nature	UINC	Kinshasa
World Resources Institute	WRI	Kinshasa
Action sociale pour le développement durable	ASDD	Libreville
Africa N°1		Libreville
Agence gabonaise d'étude et d'observation spatiale	AGEOS	Libreville
Agence nationale des Parcs nationaux	ANPN	Libreville
Ambassade de France au Gabon / AFD	AFD	Libreville
Association gabonaise d'assistance des femmes indigènes	AGAFI	Libreville
Aventure sans frontière	ASF	Libreville
Brainforest		Libreville
Central African Regional Program for the Environment	CARPE	Libreville
Centre national de données et de l'information océanographique	CNDIO-GRED	Libreville
Communauté économique des États de l'Afrique centrale	CEEAC/EC	Libreville
Commission des forêts d'Afrique centrale	COMIFAC	Libreville
Délégation de l'Union européenne	UE	Libreville
Fondation villageoise de gestion de la nature	FO VIGENA	Libreville
Gabonreview.com		Libreville
Image Gabon Nature	IGN	Libreville
Institut de recherche en agronomie et forestière	IRAF	Libreville
Institut de recherche en écologie tropicale	IRET	Libreville
Laboratoire de graphique et de cartographie	LAGRAC	Libreville
Littoral Consult	LI.CO	Libreville
Ministère des eaux et forêts	MINEF	Libreville
Ministère de l'économie, de l'emploi et du développement durable		Libreville
Ministère des eaux et des forêts / (Projet d'appui à la gestion durable des ressources forestières au Gabon)	MINEF/PAGDRFG	Libreville
MNV FAO	MNV-FAO	Libreville
Mouvement des minorités autochtones et Pygmées du Gabon	MINAPYGA	Libreville
Réseau des aires protégées d'Afrique centrale	RAPAC	Libreville
Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale	CEFDHAC	Libreville
TV+ Gabon	TV+GABON	Libreville
Union des forestiers industriels du Gabon et aménagistes	UFIGA	Libreville

Raison sociale des organisations du siège	Sigle	Ville
Wildlife Conservation Society	WCS	Libreville
World Wildlife Fund for Nature	WWF	Yaoundé
Cameroon Development Cooperation	CDC	Yaoundé
Muyissi Environnement		Yaoundé
Nyanga-Tour		Yaoundé
Institut des sciences halieutiques de Yabassi	ISH	Yaoundé
Réseau africain des forêts modèles	RAFM	Yaoundé
Agence française de développement / Service de coopération et d'action culturelle	AFD\SCAC	Yaoundé
Agence nationale d'appui au développement forestier	ANAFOR	Yaoundé
Centre de recherche forestière internationale	CIFOR	Yaoundé
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	CIRAD	Yaoundé
Centre pour l'environnement et le développement	CED	Yaoundé
Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture	CRESA	Yaoundé
Centre technique de la forêt communale	CTFC	Yaoundé
Délégation de l'Union européenne au Cameroun	UE	Yaoundé
GIZ - Programme d'appui	GIZ-Pro	Yaoundé
Institut de recherche agricole pour le développement	IRAD	Yaoundé
International Institute of Tropical Agriculture	IITA	Yaoundé
Kreditanstalt für Wiederaufbau (Établissement de crédit pour la reconstruction)	KFW	Yaoundé
Ministère de l'agriculture et du développement rural	MINADER	Yaoundé
Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire	MINEPAT	Yaoundé
Ministère de l'énergie et de l'eau	MINEE	Yaoundé
Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable	MINEPDED	Yaoundé
Ministère des forêts et de la faune	MINFOF	Yaoundé
ONF International - Cameroun	ONFI-C	Yaoundé
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation	FAO	Yaoundé
Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	UNESCO	Yaoundé
Partenariat des forêts du Bassin du Congo	PFBC/CBF	Yaoundé
Programme des Nations unies pour le développement	PNUD	Yaoundé
Programme national de développement participatif	PNDP	Yaoundé
Projet régional REDD+ de la COMIFAC	PRO-REDD	Yaoundé
Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale	RIFFEAC	Yaoundé
World Bank	WB	Yaoundé
Union internationale pour la conservation de la nature	UICN	Yaoundé
Université de Yaoundé I	UYI	Yaoundé
Wildlife Conservation Society	WCS	Yaoundé
World Agroforestry Center	ICRAF	Yaoundé

Les documents de travail du CIFOR contiennent des résultats préliminaires ou anticipés concernant d'importantes questions sur les forêts tropicales qui nécessitent d'être publiées à l'avance. Ces documents sont produits pour informer et inciter la discussion. Leur contenu a été révisé à l'interne, mais n'a pas subi la procédure d'examen par les pairs.

Ce document présente l'état des lieux des informations et connaissances sur le changement climatique échangées entre acteurs dans quatre pays du Bassin du Congo, à savoir au Cameroun, au Congo, au Gabon et en République démocratique du Congo. Il ressort de cette étude les observations suivantes :

- la REDD + et plus particulièrement le MNV sont au centre des discussions concernant la réduction des émissions de CO₂ du fait de leurs liens avec les politiques forestières ;
- l'adaptation est dominée par l'évaluation de la vulnérabilité des communautés locales et, dans une moindre mesure, des systèmes naturels ;
- les politiques et pratiques d'adaptation des communautés et des écosystèmes sont inséparables des politiques générales de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- les séminaires et les ateliers, principaux canaux de transmission et de partage de l'information et connaissances utilisés dans la région, sont peu appropriés du fait qu'ils ciblent un nombre très réduit d'acteurs ; laissant la plupart en dehors du circuit de l'information ;
- on note également une insuffisance des compétences nationales, ce qui oblige généralement les pays à recourir aux compétences extérieures et à compter en majorité sur les organisations internationales, tant de recherche que de coopération, ainsi que sur les partenaires au développement pour obtenir des informations nécessaires.

Afin de réduire les écarts existants entre les informations disponibles au niveau mondial sur la REDD + et l'adaptation et celles circulant dans les pays du Bassin du Congo, il est important de 1) mettre sur pied des mécanismes de coordination, de gestion stratégique et de dissémination des informations et connaissances ; 2) d'adapter aux contextes spécifiques les informations venant de la sphère mondiale et 3) d'utiliser autant que faire se peut, les canaux d'information et le langage adaptés aux besoins et capacités des différents acteurs.



PROGRAMME DE RECHERCHE SUR
les Forêts, les Arbres et
l'Agroforesterie

Cette recherche a été menée par le CIFOR dans le cadre du Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (CRP-FTA). Ce programme collaboratif vise à améliorer la gestion et l'utilisation des forêts, de l'agroforesterie et des ressources génétiques des arbres à l'échelle du paysage, des forêts aux exploitations agricoles. Le CIFOR dirige le CRP-FTA en partenariat avec Bioversity International, le CATIE, le CIRAD, le Centre international d'agriculture tropicale et le Centre mondial de l'Agroforesterie.

cifor.org

cifor.org/cobam



Fund



Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR oeuvre en faveur du bien-être humain, de la conservation de l'environnement et de l'équité par sa recherche scientifique qui contribue à l'élaboration des politiques et des pratiques affectant les forêts dans les pays en développement. Le CIFOR est membre du Consortium du CGIAR. Son siège est situé à Bogor en Indonésie et il est également implanté en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

